

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 30 mai 2016**

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**le lundi 30 mai 2016**

dans la salle des mariages de la mairie du 10<sup>e</sup>, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents ou représentés :**

M. Rémi FÉRAUD  
Mme Déborah PAWLIK  
Mme Alexandra CORDEBARD  
M. Didier Le RESTE  
Mme Anne SOUYRIS  
M. Bernard GAUDILLÈRE  
M. Frédéric BOUSCARLE  
M. Laurent SCHOUTETEN  
M. Paul SIMONDON  
Mme Olga TROSTIANSKY  
M. Sylvain RAIFAUD  
M. Dominique TOURTE  
M. Éric ALGRAIN  
Mme Élise FAJGELES  
M. Stéphane BRIBARD  
Mme Léa VASA  
M. Dante BASSINO  
Mme Sybille FASSO  
M. Paul BEAUSSILLON  
Mme Laurence GARRIC

Le quorum est atteint.

**Excusée :**

Mme Yamina BENGUIGUI

**Pouvoirs :**

Mme Hélène DUVERLY, *donne pouvoir à Paul SIMONDON*

*La séance est ouverte à 18 h 40.*

## **Questions au pré-conseil d'arrondissement**

**Le représentant du Conseil de quartier de la Grange-aux-Belles** énonce un vœu concernant la situation des personnes exilées séjournant dans l'espace public des quartiers du 10<sup>e</sup> :

*Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les élu-e-s,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le jeudi 12 mai 2016, lors de la plénière du Conseil de quartier de la Grange-aux-Belles/Terrage, les habitant-e-s présent-e-s ont souhaité soutenir un vœu concernant la situation difficile des personnes exilées séjournant dans l'espace public ; celle-ci porte atteinte à la dignité et au respect de ces populations vulnérables et impacte sévèrement le quotidien des habitants du quartier, de jour comme de nuit.*

*Le 14 septembre 2015, les habitants du 10<sup>e</sup> vous ont sollicité par l'intermédiaire du Conseil de quartier de la Grange-aux-Belles/Terrage avec un premier vœu relatif aux exilés, à propos notamment de la situation place Raoul Follereau. Ce vœu a donné suite à l'organisation d'une table ronde le 17 décembre 2015 et la mobilisation des différents acteurs réunis à cette table a sans doute accéléré la prise en charge de ces personnes qui ont finalement été conduites le 23 décembre, dans le calme, vers un centre d'hébergement, après de trop longs mois d'attente. Nous tenons à vous remercier de votre mobilisation et nous espérons que la situation signalée par ce vœu saura trouver pareillement une issue favorable dans un bref délai.*

*En effet, suite à l'accroissement de l'arrivée d'exilés et leur présence continue dans nos quartiers, et à la fermeture décidée par la préfecture des arcades de la place Raoul Follereau par des palissades en bois, les habitants réunis en Conseil de quartier ont tenu à signaler la présence d'un campement permanent qui s'installe au Bassin Louis Blanc, en face de la caserne de pompiers. Ce sont là des dizaines de tentes qui hébergent dans des conditions sanitaires et humaines déplorables des exilés qui, après les stations de métro Stalingrad/Jaurès et la place Follereau, ne semblent avoir d'autre choix que d'organiser tant bien que mal leur survie dans le 10<sup>e</sup>, en l'absence de prise en charge adaptée de la part de l'État.*

*En outre, les riverains du boulevard de la Villette ont observé depuis de trop nombreuses semaines un attroupement quotidien de demandeurs d'asile qui forment une file d'attente devant le 127 boulevard de la Villette afin d'être reçus par France terre d'asile pour obtenir un premier rendez-vous afin de débiter leurs démarches administratives. Ce bureau, à faible capacité d'accueil, ne peut juguler le flux massif et continu de dizaines de personnes qui n'hésitent pas à s'installer en pleine nuit avec tentes et couvertures sur le boulevard dans l'espoir d'être mieux placées dans cette file d'attente où elles doivent patienter nuit et jour, dans des conditions d'hygiène et de sécurité inacceptables pour la dignité de ces personnes et*

*pour le respect du cadre de vie des habitants du quartier, qui s'inquiètent moins de leur confort personnel que de la prise en charge humaine et solidaire des exilés. L'ouverture dans chaque arrondissement d'un point d'accès à un premier rendez-vous semble une nécessité pour soulager le 10<sup>e</sup>, mais l'hébergement décent des exilés reste notre priorité.*

*C'est pourquoi nous vous demandons une nouvelle fois de tout mettre en œuvre pour nous aider à trouver une solution pérenne à cette situation. Nous avons parfaitement compris suite à nos échanges, notamment autour de la table ronde, que c'est la responsabilité de l'État qui est engagée sur cette question, mais nous avons besoin que nos élus d'arrondissement se fassent l'écho de nos préoccupations auprès des autorités compétentes et saisissent les instances qui doivent agir face à une situation que nous savons tous évolutive. Il nous semble alors impératif de ne pas laisser celle-ci se dégrader et d'anticiper les situations à venir.*

**M. BASSINO** remercie, au nom des élus du groupe communiste, les habitants et membres du Conseil de quartier pour leur préoccupation à l'égard de cette situation. Depuis 18 mois, les élus communistes sollicitent l'État et la Ville pour adapter le dispositif à la hauteur des besoins. Il est nécessaire d'imposer l'idée que les migrants doivent être pris en charge au fur et à mesure de leur arrivée. Il convient de ne pas attendre que des camps de plusieurs centaines de tentes se construisent pour chercher des solutions. Ces dernières se révèlent souvent insatisfaisantes, car rejetant une partie des migrants à la rue et générant ainsi de nouveaux campements.

La prise en charge des demandeurs d'asile doit également être améliorée. Cela s'oppose à la satisfaction du gouvernement de voir baisser le nombre de demandes depuis plusieurs années. Aujourd'hui, la file d'attente est à l'origine de campements, mais également d'un marché noir où les places se vendent plusieurs centaines d'euros. Le dispositif doit changer de calibre et de perspective pour s'inscrire dans un accueil digne et non plus dans la limite du nombre de demandeurs.

Des améliorations sont notables, concernant l'hébergement en particulier, grâce à des efforts importants de la Ville et quelques gestes de l'État. Cependant, cela reste insuffisant. Pour cette raison, les élus communistes du 10<sup>e</sup> ont formulé un vœu, le 1<sup>er</sup> février, pour la réquisition du local de la SERAP inoccupé depuis plus de 10 ans, et de tout autre immeuble inoccupé, pour loger les migrants.

Dans le but de faire avancer cette idée, un rassemblement a été organisé le 19 mai devant la SERAP, auquel ont participé une cinquantaine de personnes.

Les élus communistes du 10<sup>e</sup> proposent d'organiser un nouveau rassemblement, auquel pourrait participer l'ensemble des élus de l'arrondissement ainsi que les membres du Conseil de quartier de la Grange-aux-Belles et plus largement les habitants intéressés par cette question. Ce rassemblement viserait à enjoindre l'État à réaliser les réquisitions nécessaires pour accueillir dignement ces personnes.

**Mme SOUYRIS** remercie M. BASSINO pour cette question et observe que dans le 10<sup>e</sup>, comme dans d'autres arrondissements (19<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>), un certain nombre de migrants arrivent régulièrement. Paris rencontre actuellement des difficultés à prendre en charge de manière pérenne ces migrants, du fait que l'État ne joue pas son rôle en n'instaurant pas des centres

d'accueil et d'orientation, comme c'est le cas dans d'autres villes, et ne mettant pas à disposition suffisamment de centres d'hébergement. Il a été voté en Conseil de Paris la mise en place de centres d'hébergement dans chaque arrondissement, permettant ainsi une prise en charge équitable. Cela concerne également la petite et la grande couronne. Le souhait est qu'une approche intégrée soit mise en œuvre. Aujourd'hui, lorsque des mises à l'abri ont lieu, les personnes sont dispersées sur le territoire, par manque de place, dans des hôtels de fortune et reviennent.

Un problème structurel est à l'origine du phénomène : un manque d'anticipation et de volonté de l'État d'adresser cette question. En effet, elle se pose depuis environ deux ans et s'est accrue du fait de guerres au niveau international.

La Ville, même si elle ne dispose pas de tous les leviers, a un rôle primordial. Elle doit, par exemple, identifier les bâtiments vides de la ville et les utiliser, au moins temporairement, pour initier l'accueil. Cela permet de montrer la voie à l'État. Il s'agit d'une question urgente et de responsabilité nationale, portée par chacun.

**Mme PAWLIK** remercie le Conseil de quartier de sa question. L'arrivée massive de réfugiés dans le 10<sup>e</sup> est un sujet de préoccupation croissant depuis plusieurs années. Le cas de la place Raoul Follereau a été symptomatique à cet égard, car il fallut plusieurs années, de nombreux vœux et une forte mobilisation des riverains pour que l'espace public retrouve son usage. Il en a été de même boulevard de la Chapelle et plus récemment au bassin Louis Blanc. Les conditions d'hygiène alarmantes dans lesquelles vivent les réfugiés sont source d'inquiétude. Comme cela a été mentionné à plusieurs reprises lors de débats sur ce sujet au sein de ce Conseil, les réfugiés doivent être accueillis dans des conditions dignes et respectueuses de leur personne.

Les conditions dans lesquelles la cohabitation est réalisée peuvent être à l'origine de tensions avec les riverains, ce qui doit faire l'objet d'une attention particulière. En revanche, cela ne relève pas de la seule responsabilité de l'État. Il revient aussi à la majorité municipale de jouer un rôle de dialogue et de pression sur les autorités de l'État pour que la situation se normalise.

Concernant les files d'attente devant France terre d'asile, cela peut également être une source de tensions inutile, car des solutions sont probablement identifiables en la matière. L'ouverture de nouveaux points d'accueil serait, par exemple, une solution satisfaisante.

**M. FÉRAUD** remercie des réponses à ce vœu qui ne demande pas de mesure particulière, mais une action à la hauteur de la problématique.

M. FÉRAUD tient à saluer le fait que ce vœu mentionnait les suites données au vœu précédent, ayant conduit à l'organisation d'une table ronde à la mairie. Cette table de ronde a permis de partager les informations et de faire de la pédagogie, en présence notamment du directeur de l'OFPPA, Pascal BRICE. M. FÉRAUD remercie Sylvain RAIFAUD d'avoir organisé cette table ronde.

Concernant l'opération de mise à l'abri place Raoul Follereau et place de la République, qui a eu lieu à la veille de Noël, M. FÉRAUD est intervenu fortement auprès de la Ville de Paris et surtout de la Préfecture pour qu'elle ait lieu. Il a exprimé à plusieurs reprises dans la presse son souhait que le gouvernement cesse de penser qu'il s'agit d'un problème pouvant être résolu une fois pour toutes et qu'il comprenne qu'il convient de se mettre en situation d'accueillir les réfugiés au fur et à mesure de leur arrivée.

Quelles que soient la bonne volonté et la compétence de la Préfecture, qui œuvre avec la contrainte d'un nombre de places d'hébergement relativement constant, il doit exister une volonté politique de travailler différemment pour pouvoir mettre à l'abri une cinquantaine de personnes par jour et non pas plusieurs centaines d'un coup lors d'opérations ponctuelles, provoquant un effet retard qui oblige les personnes à vivre dans des conditions dramatiques. Un campement s'est en effet installé boulevard de la Villette. La situation est également difficile dans le 18<sup>e</sup> arrondissement autour des jardins d'Éole.

La Ville n'est pas inactive et continuera à réaliser sa part du travail en étant un partenaire de l'État dans ces mises à l'abri, notamment en ce qui concerne les mineurs isolés étrangers et les familles, et dans l'accompagnement social. Et vis-à-vis de l'État, la municipalité parisienne continuera de s'exprimer clairement.

M. FÉRAUD se demande si Mme PAWLIK fera tout ce qui est en son pouvoir pour que soient installés dans les 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> arrondissements des centres d'accueil de réfugiés. Le 10<sup>e</sup> arrondissement est volontaire en tout cas.

Le centre Magenta a été fléché pour accueillir les personnes hébergées par le biais du 115, même s'il y a des migrants parmi elles. Si l'État propose un autre lieu dans le 10<sup>e</sup> arrondissement qui puisse héberger des migrants, la majorité municipale ainsi que M. le Maire en sont d'accord.

Si un nouveau rassemblement est organisé par les élus communistes devant le 191 quai de Valmy, bâtiment privé vide que son propriétaire refuse de céder à la Ville depuis plusieurs années, M. FÉRAUD s'y rendra volontiers.

Il est nécessaire que les citoyens se mobilisent de la même façon que le Conseil de quartier afin de faire pression, conjointement aux élus, pour changer de système de prise en charge.

Les événements qui se produisent devant le 127 boulevard de la Villette, tout comme rue Doudeauville, sont à la fois regrettables et évitables. Des lieux pour accueillir les demandeurs d'asile afin de constituer leurs dossiers sont nécessaires. Les problèmes ne pourront être résolus avec la fermeture de ces lieux. La Ville doit être une municipalité responsable.

Des questions de gestion de la file d'attente par France terre d'asile se posent probablement, bien que le fonctionnement soit basé sur des rendez-vous et non par ordre d'arrivée. Quoi qu'il en soit, si ces personnes n'étaient pas à la rue à cet endroit, elles le seraient ailleurs. Il convient ainsi de les prendre en charge de manière différente.

S'il y a d'autres actions que les élus peuvent mener – comme cela avait été fait avec l'organisation d'une table ronde –, elles seront mises en place.

Il est nécessaire de sanctuariser des endroits où des campements se sont installés par le passé, comme sur la place Raoul Follereau ou sous le métro aérien à Stalingrad, mais cela est uniquement palliatif et ne résout pas le problème de fond. Si un campement est empêché à

un endroit par pragmatisme – ce qu’il est parfois amené à mettre en œuvre en tant que maire – cela ne représente pas une solution, car le campement s’établit à un autre endroit.

M. FÉRAUD remercie le Conseil de quartier de ne pas relâcher son attention ni sa mobilisation sur ce sujet, sans opposer les habitants aux réfugiés. En effet, leur objectif peut et doit être le même : l’hébergement et la prise en charge.

Une interview du Préfet de Région dans *Le Figaro* rappelle ce que l’État réalise, notamment la mise à l’abri de 8 000 personnes depuis un an. Néanmoins, il convient de continuer à promouvoir le volontarisme pour l’accueil des réfugiés en France. Il s’agit de l’objet du vœu énoncé et les élus s’engagent en ce sens. Des discussions sur ce sujet auront lieu dans les semaines et mois à venir, en fonction de l’évolution de la situation sur le terrain.

**Le représentant du Conseil de quartier de la Grange-aux-Belles** indique qu’il a appris que les files d’attente sont dues au fait qu’il n’y a que 60 rendez-vous par jour, alors qu’à l’extérieur, un nombre bien supérieur de personnes attendent. Si la Préfecture pouvait renforcer les équipes pour permettre d’augmenter le nombre de rendez-vous journaliers, cette file d’attente serait rapidement résorbée.

**M. FÉRAUD** précise que France terre d’asile n’accorde que 60 rendez-vous par jour, car la Préfecture n’accepte que 60 dossiers par jour. De fait, il s’agit bien de changer le système, sachant qu’une grande partie des demandes d’asile en France est concentrée à Paris.

**Le représentant de l’équipe d’animation du Conseil de quartier Grange aux Belles – Terrage** présente un projet de vœu pour la création d’un jardin partagé du 4/6 de la rue Louis Blanc – projet voté dans le cadre du budget participatif 2015 de la Ville de Paris :

#### *PRÉAMBULE*

*Dans le cadre du budget participatif 2015 de la Mairie de Paris, la Maison du Canal, avec le soutien du Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage et des habitants riverains a déposé – en février 2015 – le projet de la création d’un « espace vert partagé » – jardin partagé – sur la parcelle du 4/6 rue Louis Blanc. Le terrain, appartenant à Paris-Habitat, est actuellement sous-utilisé, avec un droit de passage, un état de pollution à déterminer après le départ de la Station Essence Esso et une interdiction de construire sur une certaine partie.*

*Cette parcelle a toujours été l’objet d’une grande attention de la part de ses riverains, il y a une dizaine d’années déjà, suite à un premier projet de Paris-Habitat d’une construction d’un immeuble de neuf étages entre le 2 et le 10 de cette même rue, les riverains avaient déposé une pétition. Paris-Habitat avait finalement dû renoncer à son projet étant donné les nuisances imposées aux riverains et aux problèmes posés par la dépollution de la parcelle.*

*En 2013, des habitants du 2 et du 10 rue Louis Blanc, avec la Maison du Canal et l’Association Robert Desnos ont lancé un questionnaire auprès des riverains (environ 300 habitations) pour connaître leurs souhaits quant à l’utilisation de cette parcelle. Les réponses reçues ont montré que les habitants concernés les plus proches étaient favorables à l’aménagement d’un jardin partagé.*

*Le sujet de l’utilisation de cette parcelle après sa dépollution a régulièrement fait l’objet de débats au Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage de 2010 à 2015, les résultats aux*

*questionnaires ont été évoqués dans une plénière qui a retenu le projet de jardin partagé – choix qui fut porté à l’attention du maire de notre arrondissement par voie de courrier. En forme de réponse, une réunion a eu lieu à la Mairie en présence du Cabinet du Maire, de Paris-Habitat, du Conseil de Quartier, de la Régie de Quartier où nous avons pu obtenir l’accord de Paris-Habitat pour la mise en œuvre d’un jardin partagé sur la moitié de la parcelle. Mais suite à cette réunion, le Conseil de quartier et la Maison du Canal, nous n’avons pas pu mettre en œuvre la décision (difficultés de contact avec Paris-Habitat).*

*Compte tenu de la situation – et dans la continuité de ces actions – la Maison du Canal – Régie de Quartier du 10<sup>e</sup> en accord avec le Conseil de quartier Grange aux Belles – Terrage et soutenu par les habitants, a soumis en février 2015 un projet « d’espace vert partagé » – jardin partagé – dans le cadre du budget participatif 2015. Celui-ci a été enregistré et budgété par la Mairie de Paris, puis soumis en septembre 2015 au vote des habitants. Ceux-ci ont approuvé le projet et permis, grâce à plus de 1 400 votes favorables, qu’il soit retenu.*

*Enfin, après un certain trouble créé au début de l’année 2016 par l’intention révélée d’un nouveau projet de construction de Paris-Habitat Ile de France, nous avons été officiellement informés, lors du Conseil de quartier Grange aux Belles – Terrage qui s’est tenu en assemblée plénière le 12 mai 2016, que la Ville de Paris confirmait la vocation de ce terrain à accueillir un jardin partagé en s’opposant au projet de construction, et que, dès lors, rien ne s’opposait à l’avancée du projet.*

*L’assemblée plénière du 12 mai dernier a immédiatement décidé, à l’unanimité, la création d’un comité de pilotage constitué de membres du Conseil de quartier Grange aux Belles – Terrage, des associations intéressées – Maison du Canal/Régie de quartier du 10<sup>e</sup> – Robert Desnos – Amicales des Riverains – pour la bonne conduite et la mise en œuvre du jardin partagé du 4/6 rue Louis Blanc, en coordination avec la Mairie du 10<sup>e</sup> et la Mairie de Paris. Nous proposons une première réunion de ce comité de pilotage dans la suite de ce vœu aux alentours du 15 juin 2016.*

#### *VŒU*

*Le Conseil de quartier Grange aux Belles – Terrage et les associations associées se félicitent du respect du vote des Parisiens pour ce projet et soumettent ce vœu au prochain Conseil d’arrondissement :*

*Nous demandons ce soir au Conseil d’arrondissement du 10<sup>e</sup> arrondissement la confirmation de la volonté de la Mairie de Paris, l’assurance qu’aucune construction ne peut désormais voir le jour sur cette parcelle du 4/6 rue Louis Blanc et donc que, sur ce terrain désormais dédié à l’établissement d’un jardin partagé, peut se poursuivre sereinement ce projet exemplaire en ce qui concerne la démarche de la Démocratie locale dans le quartier Grange aux Belles – Terrage, qui a été élaboré progressivement depuis 10 ans avec les habitants riverains, le Conseil de quartier, l’association Robert Desnos et la Maison du Canal/Régie de quartier du 10<sup>e</sup> et voté au budget participatif 2015.*

*Le Conseil de quartier Grange aux Belles – Terrage, par l’intermédiaire de son équipe d’animation, souhaite que lui soit adressé ainsi qu’à la Maison du Canal – les attestations et certificats de dépollution de cette parcelle et que soit prise rapidement toute mesure de dépollution complémentaire qui s’avérerait nécessaire pour l’utilisation sans risque de tout ou partie de la parcelle. Les calendriers envisagés devraient être présentés à la première réunion du comité de pilotage constitué pour la réalisation de ce projet afin de permettre éventuellement le démarrage du jardin partagé avec des bacs « hors sol ».*

**M. RAIFAUD** remercie de cette question. Ce projet est important et exemplaire dans la façon dont le budget participatif peut accompagner et doter financièrement des initiatives locales. Ce projet est porté de longue date par tous les acteurs du quartier. Depuis le vote de septembre 2015, la municipalité est déterminée à voir ce projet se mettre en place. Si un projet de construction d'immeuble par Paris-Habitat a bien été envisagé sur cette parcelle, il n'est plus à l'ordre du jour. La vocation de cette parcelle est d'être transformée en jardin partagé, conformément au vote du budget participatif. La question de la dépollution se pose : les élus appuient la demande auprès de Paris-Habitat afin d'obtenir les informations sur le type de plantations qui peut être réalisé et sur l'éventuelle nécessité d'actions de dépollution complémentaires. Ces informations sont importantes pour pouvoir prendre en charge le site et commencer à mettre en place le jardin partagé.

Il est positif qu'un comité de pilotage ait été mis en place pour le suivi de ce projet. Il est important que la dynamique se poursuive pour déterminer les conditions d'exploitation de ce jardin, qui signera la charte « main verte » avec la Ville de Paris et les conditions de développement du jardin. Il sera avant tout celui des habitant-e-s du quartier.

**M. SCHOUTETEN** remercie le Conseil de quartier pour son initiative, qui met en lumière les revirements qui ont eu lieu concernant le projet d'occupation de la parcelle. Ils sont à déplorer, mais ont abouti à un projet final de jardin partagé, qui aura le soutien des élus républicains.

Il est essentiel de poursuivre l'association avec les riverains et en particulier avec le Conseil de quartier. La physionomie du lieu paraît prévenir tout autre projet, du fait qu'un autre immeuble a été construit sur la parcelle adjacente : la surface au sol est à présent insuffisante pour élever plusieurs étages. La question de la dépollution est essentielle, étant donné l'affectation actuelle de cette parcelle. M. SCHOUTETEN se demande si l'installation de bacs « hors sol » ne repoussera pas la dépollution. Dans l'hypothèse où la dépollution aurait lieu immédiatement, il serait intéressant de planter directement dans le sol.

**M. FÉRAUD** confirme que ce projet sera mis en œuvre, de la même manière que les autres projets votés au budget participatif au mois de septembre dernier. Il est nécessaire de travailler avec le Conseil de quartier et la Mairie d'arrondissement et de prendre des décisions sur l'aménagement provisoire ou définitif. Le transfert de la gestion du terrain de Paris-Habitat à la Ville, probablement sous forme de convention, doit être réalisé.

La Ville peut travailler avec la Direction des espaces verts sur l'aménagement d'un jardin, ce qui est plus simple. En effet, ce projet ne s'inscrit pas dans l'objet social de Paris Habitat.

Une réunion publique sur l'aménagement du faubourg Saint Martin s'est tenue quelques semaines auparavant et une marche exploratoire a également eu lieu. Une réunion publique aura lieu cette semaine pour l'aménagement de la place Jan-Karski. Ces projets ont été votés au budget participatif et sont des projets sur la voirie.

Il est nécessaire d'initier le travail concernant la mise en œuvre de nouveaux espaces verts. Certaines réserves devaient être levées concernant la parcelle du 4-6, rue Louis Blanc, notamment avec Paris-Habitat, et l'ont été. Il convient à présent d'étudier le transfert de la



gestion de la parcelle de Paris-Habitat à la Ville de Paris, afin d'initier les travaux avec la Direction des espaces verts. Cela sera réalisé en coopération avec les initiateurs du projet, le Conseil de quartier et la Régie de quartier en particulier.

**Le représentant de l'équipe d'animation du Conseil de quartier Grange aux Belles – Terrage** rappelle qu'une première dépollution avait été effectuée deux ou trois ans auparavant. Un doute persiste quant au fait que cela est suffisant vis-à-vis de l'établissement du jardin.

**M. FÉRAUD** ne peut répondre à cette question à ce stade. Ce travail doit être engagé.

**Le représentant du syndicat CGT postaux et de l'Union locale CGT du 10<sup>e</sup>** énonce une question concernant la restructuration à La Poste :

*Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,*

*Permettez-nous d'intervenir ici une nouvelle fois pour dénoncer les restructurations prévues par la Direction de Paris concernant la distribution du courrier ainsi que deux bureaux de poste de notre arrondissement : Paris République et Paris Gare de l'Est.*

*Tout d'abord, ce sont à nouveau les facteurs qui sont visés puisqu'après la fermeture du centre de distribution (délocalisé aujourd'hui dans le 18<sup>e</sup> arrondissement), une énième réorganisation voit la suppression de huit emplois supplémentaires. Pour rappel, en 2007, il y avait 96 tournées de facteurs, en 2010 : 84, en 2014 : 76 et aujourd'hui, la direction envisage d'en conserver 68. En dix ans, 30 % des tournées ont été supprimées dans l'arrondissement. L'argument de la baisse de trafic constamment avancée par La Poste n'est que partiellement recevable. Si le courrier « ordinaire » diminue, les objets spéciaux (lettres recommandées, lettres suivies...) sont en constante augmentation et ne demandent pas le même temps de distribution. À l'heure où La Poste vante les « nouveaux services », il est grand temps de stopper ces restructurations néfastes qui impactent la qualité de service et mettent à mal la relation privilégiée que doivent avoir les facteurs avec les usagers. Pour la CGT, il est essentiel de titulariser les facteurs sur leur tournée avec des emplois stables (CDI) tout comme il est essentiel d'assurer la distribution du courrier le matin. Quant au courrier mis en instance, il doit être disponible le jour même de la présentation dans le bureau le plus proche.*

*Nous souhaitons vous alerter sur un autre point. La direction a acté la réintégration de l'activité Colis dans le centre de distribution du 10<sup>e</sup> arrondissement (prévue en septembre). La CGT se réjouit de cette annonce, mais cela suppose des moyens supplémentaires et pérennes. Or, pour l'instant, au lieu d'injecter des emplois de postiers pour assurer ce travail, la direction supprime huit positions de travail et n'annonce aucun plan de recrutement en CDI. Vous connaissez sans doute la situation actuelle au Colis où l'activité est sous-traitée à 100 % dans l'arrondissement. Cela pose évidemment un problème de conditions de travail pour les personnels d'entreprises sous-traitantes tout comme cela pose le problème de la qualité de*

*service. Nous souhaitons donc une intervention de la part des élus de l'arrondissement pour que La Poste assure cette activité avec de véritables emplois de postiers.*

*En ce qui concerne les bureaux de poste, la fermeture du bureau de poste de Paris République, rue René Boulanger est programmée fin 2016, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre. Dans le cadre de nouvelles fusions de bureaux de poste, le secteur Canal Saint-Martin – Arts et Métiers – République est en restructuration, avec dix suppressions d'emploi à la clé. De plus, le carré pro de Paris République reprenant l'intégralité des locaux, la direction du réseau de la Poste en profite pour fermer le bureau. Par ailleurs, les instances, lettres et colis, seraient soit récupérées par le courrier et distribuées par les agents du carré pro, soit réparties sur les bureaux voisins, soit externalisées dans un supermarché du voisinage.*

*Ce projet, contraire au service public, illustre une fois de plus l'orientation du groupe La Poste de séparer les activités entre un réseau d'agences bancaires et des bureaux courrier d'autre part.*

*Deuxièmement, la restructuration du secteur Louis Blanc – Gare de l'Est prévoit 4,5 suppressions d'emplois. La fermeture de la boutique située dans la gare, et la fermeture du bureau de la gare de l'Est, 156 rue du fbg St Martin tous les matins. Celui-ci ne serait plus ouvert que de 13 h à 19 h du lundi au vendredi. En outre, le bureau de gare de l'Est perdrait les instances, lettres et colis, qui seraient réparties sur les bureaux voisins (Magenta, Louis Blanc et Saint-Laurent). Et il est à craindre que cette fermeture plus que partielle ne soit qu'un prélude à une fermeture définitive du bureau très rapidement.*

*Les autres bureaux du 10<sup>e</sup> ne sont guère mieux lotis. Avec les suppressions massives d'emplois, les postes de travail non remplacés, cela a pour conséquences les fermetures de plus en plus fréquentes de guichets bancaires et des offres de plus en plus réduites aux usagers (réductions d'horaires d'ouverture, suppression de services).*

*Ces projets scandaleux, s'ils voyaient le jour, accroîtraient les incivilités dans tous les bureaux de poste du 10<sup>e</sup> en générant de nouvelles sources de tensions entre usagers et postiers. Nous constatons que la politique de La Poste sur le 10<sup>e</sup> arrondissement consiste à favoriser l'accueil des clients patrimoniaux au détriment de ses activités générales axées principalement sur un véritable Service Public dans des bureaux Banque Sociale, mais également de l'accueil des professionnels, entreprises et associations. Le but de La Poste est de se débarrasser d'une certaine clientèle « non rentable ».*

*À l'inverse, notre intérêt commun est de défendre le maillage du réseau des bureaux de poste, avec des emplois en nombre suffisant et des horaires d'ouverture assez larges pour permettre à l'ensemble des usagers du 10<sup>e</sup> arrondissement l'accès au service public.*

*Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous vous demandons une nouvelle fois d'intervenir auprès de la Direction de La Poste de Paris Nord pour la défense d'un véritable Service Public postal de proximité. Nous vous demandons également la tenue d'une réunion entre élus, usagers, représentants du personnel et représentants de La Poste quant à l'avenir du service public postal dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.*

**M. LE RESTE** indique que les élus communistes – Front de gauche partagent les constats, les analyses et les propositions présentées.

La Poste assure un service public postal qui demeure un service essentiel rendu à tous les Parisiens, particuliers ou entreprises. À cet égard, La Poste n'appartient ni aux dirigeants, ni aux agents, ni aux syndicats, ni aux élus, mais à la nation. Il convient que les représentants des forces vives de la nation puissent être informés et se prononcer sur les évolutions envisagées. *A fortiori*, lorsque celles-ci impactent fortement la qualité du service que sont en droit d'attendre les citoyens et la collectivité.

En conséquence, les élus communistes – Front de gauche appuient la demande de réunion publique où les représentants de La Poste viendraient présenter à la population les raisons des évolutions que la CGT a développées. Cela semble confirmer que La Poste, en impulsant une multitude de réorganisations, semble plus soucieuse de rechercher la rentabilité financière, quel qu'en soit le prix à payer par l'utilisateur citoyen, que de remplir ses missions de service public.

La restructuration de 2014 sur la plateforme de distribution du courrier du 10<sup>e</sup> arrondissement a entraîné la suppression de 32 emplois, dont 14 tournées de facteurs. De 2011 à 2014, 1 000 emplois de postiers ont été supprimés à Paris. Il semble que les effectifs diminuent davantage que le niveau des activités en proportion. La qualité du service s'en trouve dégradée et les conditions de travail des personnels – élément constitutif de la qualité de service – se détériorent.

Une seule direction du courrier subsiste à Paris. Les bureaux de poste se transforment progressivement en boutiques. Il est envisagé de transférer les activités postales dans les supermarchés. De plus en plus de tâches sont sous-traitées – 70 % du trafic colis à Paris et 100 % dans le 10<sup>e</sup> arrondissement – à des sociétés dont les personnels sont insuffisamment formés, peu qualifiés, où les règles de sécurité sont bafouées, comme les dispositions du Code du travail.

La Poste est l'entreprise qui a reçu le plus de crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) ces dernières années, avec 297 millions d'euros en moyenne. Elle a parallèlement supprimé plus de 5 000 emplois, au plan national.

Concernant les conditions de travail, le rapport Kaspar sur les risques psychosociaux a mis en exergue l'augmentation du taux de maladie, d'absentéisme – particulièrement chez les cadres de La Poste (+13 %) – et l'augmentation de la précarité avec le développement des CDD et de l'intérim. Ces éléments contribuent à affecter négativement la qualité du service rendu aux usagers.

Cela interpelle élus, citoyens et contribuables. De fait, les élus communistes – Front de gauche souhaitent demander des comptes à la direction de La Poste et contribuer à toutes les mobilisations nécessaires pour maintenir et développer un service public et postal de qualité et dans la proximité.

**Mme VASA** remercie de cette intervention qui résume la situation et soulève des questions importantes. La situation est inquiétante, notamment au regard de la réduction des plages horaires qui semble préfigurer la fermeture de certaines antennes. La qualité du service en dépend, car le maillage territorial en est un élément essentiel.

La qualité de service aux usagers repose également sur le respect du travail des agents de La Poste, qui méritent un emploi stable et une charge de travail raisonnable.

Cette interpellation étant justifiée, le mouvement sera soutenu, tout comme la tenue d'une réunion publique.

**M. SCHOUTETEN** rappelle qu'à l'occasion du précédent vœu de pré-conseil soumis par l'union locale CGT du 10<sup>e</sup> arrondissement, Mme PAWLIK avait soutenu le mouvement en cela qu'il vise à maintenir un maillage territorial étroit et à garantir à tous les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement l'accès à un bureau de poste et à l'ensemble de ses services. La position n'a pas évolué sur ce point : les démarches visant à maintenir un maillage territorial fin et un service de qualité et de proximité seront à nouveau soutenues.

**M. FÉRAUD** indique que les informations communiquées n'étaient pas connues. Il a demandé à rencontrer prochainement la direction de La Poste afin d'avoir des précisions sur ses projets, notamment les questions de réorganisation de tournées qui sont en œuvre – un mouvement de grève a eu lieu la semaine précédente – et sur l'organisation et le maillage des bureaux de poste, sujet cher aux élus. La fragilité dans l'organisation des bureaux de poste République (rue René Boulanger) et gare de l'Est (rue du faubourg Saint-Martin) est notable.

La réorganisation permanente par petites touches est probablement anxiogène en interne et difficile à maîtriser pour les élus.

M. FÉRAUD ne s'oppose pas à une réunion publique – si les responsables de La Poste en sont d'accord – pour faire le point sur l'arrondissement. Depuis quelques années, il n'y a plus de conseil local postal, mais une commission départementale de présence postale territoriale présidée par Nicolas Bonnet et auquel M. FÉRAUD participe de façon assidue. Cependant, les questions de réorganisation du 10<sup>e</sup> n'y ont jamais été évoquées.

Les réorganisations évoquées concernant les bureaux ne sont pas officielles. Les élus reviendront vers la CGT rapidement et détermineront comment mettre l'ensemble des éléments sur la table, comme l'évolution du trafic courrier. Celui-ci est en effet en baisse, mais il n'est pas la seule question qui se pose. On peut noter également : les bureaux, l'organisation des tournées, les colis, les recommandés, etc. L'ambition est de parvenir à avoir une vision globale.

M. FÉRAUD remercie des informations communiquées qui lui permettront d'être mieux « armé » au moment de sa rencontre avec la direction de La Poste.

**Le représentant du syndicat CGT postaux et de l'Union locale CGT du 10<sup>e</sup>** déclare enregistrer ces réponses favorables. Un intérêt commun est présent, dans la défense de La Poste dans l'arrondissement et de manière générale.

En effet, les conseils postaux d'arrondissement ont été supprimés environ dix ans auparavant. Malheureusement, La Poste a créé, en lieu et place, la commission départementale de

présence postale territoriale ; à la différence qu'y siègent La Poste et les représentants des élus, mais n'y siègent plus les représentants du personnel et des usagers. La CGT souhaiterait redonner vie au conseil postal d'arrondissement dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

**M. FÉRAUD** ajoute qu'il s'agissait d'une instance légale qui a été supprimée par une loi. Cette instance n'existe donc plus.

**M. FÉRAUD** ouvre le Conseil d'arrondissement.

Une procuration d'Hélène DUVERLY pour Paul SIMONDON a été reçue.

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Projet de délibération : MA 10201675.....	15
Projet de délibération : MA 10201676.....	15
Projet de délibération : 2016 DAC 336.....	15
Projet de délibération : 2016 DAC 630.....	15
Projet de délibération : MA 10201694.....	16
Projet de délibération : 2016 DASES 16.....	18
Projet de délibération : 2016 DDCT 57.....	18
Projet de délibération : 2016 DDCT 61.....	19
Projet de délibération : 2016 DEVE 74.....	20
Projet de délibération : 2016 DFPE 27.....	20
Projet de délibération : 2016 DFPE 28.....	21
Projet de délibération : 2016 DFPE 53.....	21
Projet de délibération : 2016 DFPE 67.....	21
Projet de délibération : 2016 DFPE 177.....	22
Projet de délibération : 2016 DJS 10.....	22
Projet de délibération : 2016 DJS 60.....	23
Projet de délibération : 2016 DJS 136.....	24
Projet de délibération : 2016 DJS 195.....	25
Projet de délibération : 2016 DJS 204.....	30
Projet de délibération : 2016 DJS 205.....	31
Pour information – Délibérations du Conseil Départemental concernant le 10 <sup>e</sup> arrondissement (non soumises au vote).....	31
Délibération : 2016 DASES 121-G.....	31
Délibération : 2016 DASES 218-G.....	31

**Objet** : Désignation de la secrétaire de séance.

**Projet de délibération : MA 10201675**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.*

**Objet** : Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement en date du lundi 2 mai 2016

**Projet de délibération : MA 10201676**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Le procès-verbal du compte rendu du 2 mai 2016 est adopté à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (15 000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10<sup>e</sup>).

**Projet de délibération : 2016 DAC 336**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** indique que le Conseil d'arrondissement se prononce sur la subvention de fonctionnement de la Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem, pour la sixième année depuis son retour dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit de financer notamment la poursuite des opérations de conservation et de diffusion de la littérature, de la culture et de l'histoire yiddish parisienne. Pour rappel, la Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem détient le 3<sup>e</sup> fonds mondial et le 1<sup>er</sup> en Europe, avec plus de 30 000 ouvrages sur la culture yiddish.

Cette association propose des cours de yiddish, des stages de chant et de cuisine, des spectacles, des conférences, du théâtre, des expositions, etc. Son rayonnement dépasse les frontières du 10<sup>e</sup> arrondissement et de Paris.

La subvention de la Ville à cette association est restée stable depuis 2003 (20 000 euros à cette date), à l'exception des subventions exceptionnelles accordées en 2009 et 2010 (70 000 euros) pour la réinstallation dans de nouveaux locaux. Une légère baisse est à noter depuis : 18 000 euros en 2014 et 15 000 en 2015 et 2016.

Le coût de l'action à subventionner est de 183 997 euros, le montant de la subvention sollicitée de 25 000 euros et le montant proposé de 15 000 euros, soumis à approbation.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (12 000 euros) à cinq associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier du Grand Belleville du 10<sup>e</sup>

**Projet de délibération : 2016 DAC 630**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** insiste sur la richesse culturelle que représentent ces cinq associations, engagées dans la politique de la Ville. Ces associations – avec une subvention de seulement 12 000 euros – couvrent le champ de la danse, de l'écriture, de la lecture, de la musique et des nouvelles technologies sur le plan numérique.

Cela permet au quartier de profiter de l'expertise et du rayonnement de ces cinq associations, qui sont :

- La compagnie de danse Abel, pour laquelle une subvention de 2 000 euros est proposée, agit notamment dans le cadre du centre Emmaüs Louvel-Tessier ;
- L'association Frichti Concept, pour laquelle une subvention de 3 000 euros est attribuée, proposant un projet d'immersion artistique et des stages de danse. Elle a ouvert de nouveaux locaux au carré Saint-Lazare. Elle agit particulièrement dans le quartier de la Grange-aux-Belles. À noter, 2 000 euros sont proposés par la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre des crédits « Bloche » : la délibération porte donc sur 1 000 euros de subvention ;
- L'association l'Aire à mots, pour laquelle une subvention de 2 000 euros est proposée, ayant un projet « Objectif livre », destiné à des enfants de 8 à 12 ans. Elle propose également des ateliers d'écriture et de réalisation d'un recueil de poèmes ;
- L'association Musique et Culture digitales, pour laquelle une subvention de 3 000 euros est proposée, qui organise des ateliers destinés à des enfants et des adolescents (Labotrucs, En reportage permanent, écriture numérique, etc.) ;
- L'association Lecture Jeunesse, pour laquelle une subvention de 2 000 euros est proposée, qui a élaboré un projet « Du livre au numérique », destiné aux professionnels de la médiation du livre et de la lecture afin de les aider à promouvoir la lecture chez les adolescents.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Adoption du budget supplémentaire de l'État spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2016

**Projet de délibération : MA 10201694**

**Rapporteure** : Olga TROSTIANSKY

**Mme TROSTIANSKY** propose d'examiner le budget supplémentaire de l'État spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement. Le Conseil a adopté, lors de la séance du mois de mai, le compte administratif de l'État spécial pour l'exercice 2015. Le solde d'exécution constaté à l'occasion de ce vote doit être réparti entre les lignes de l'État spécial, objet de ce vote.

Concernant la dotation de l'investissement, les reports de crédits s'élèvent à 218 500 euros, dont plus de 186 000 euros imputables aux Conseils de quartier. De fait, la dotation d'investissement sera reportée à 374 340 euros.

Concernant le fonctionnement :

- La dotation de gestion locale : les reports constatés en mai s'élèvent à 342 760 euros. 57 000 euros sont fléchés pour honorer des engagements pris fin 2015. 285 000 euros



sont disponibles et peuvent être reventilés sur des lignes budgétaires qui nécessitent un recalibrage de crédit. Plusieurs mouvements budgétaires ont reçu l'avis favorable de la commission présidée par la Mairie de Paris, réunissant les maires d'arrondissement et chargée de l'examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris. Ces mouvements permettent d'ajuster les crédits aux besoins. Ce qui est proposé c'est le transfert de crédits (19 688 euros) du budget de fonctionnement de l'État spécial vers le budget général de la Ville. Ce transfert a lieu chaque année, à hauteur variable. L'objectif est de couvrir des dépenses liées à l'activité du centre horticole de Rungis et de l'atelier des parcs et jardins. Un transfert de 14 000 euros de la dotation de gestion locale vers la dotation d'animation locale sera réalisé pour abonder les crédits dédiés aux travaux d'urgence et d'entretien dans les écoles. À l'issue de l'ensemble de ces transferts et de l'inscription des reports constatés au compte administratif 2015, les crédits ouverts s'élèveront à 6 874 528 euros au titre de l'exercice 2016 ;

- La dotation d'animation locale : les reports constatés au compte administratif 2015 s'élèvent à 215 678 euros, dont 139 880 euros de crédits non engagés, qui pourront abonder les actions d'animation locale en 2015. Deux abondements sont à noter : 14 000 euros transférés depuis la dotation de gestion locale et 25 000 euros versés à la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement depuis le budget central pour mettre en œuvre des animations dans les quartiers touchés par les attentats du 13 novembre dernier. Les crédits ouverts pour l'année 2016 sont portés à 900 000 euros, dont 442 000 euros pour les travaux d'urgence et d'entretien et 73 000 euros pour les Conseils de quartier. Le budget doit être voté en équilibre réel, le total des recettes est également approuvé.

Mme TROSTIANSKY remercie particulièrement la Direction des services du 10<sup>e</sup> arrondissement pour le travail préparatoire sur le budget et notamment le budget supplémentaire.

**M. SCHOUTETEN** souligne le fait que le montant d'un certain nombre de postes est significativement augmenté du fait du budget supplémentaire soumis. Certaines augmentations, entre le budget primitif et le budget amendé, dépassent les 70 %. M. SCHOUTETEN souhaiterait savoir à quoi correspondent les postes de « réception » et « autres charges » dans le budget général et dans la dotation d'animation locale.

**Mme GARRIC** explique que la dotation d'animation locale était concernée par les plus importantes masses de report de crédit. Il s'agit d'un effet report de l'année précédente, car de plus faibles montants avaient été consommés l'année précédente sur ces lignes en particulier.

Un jeu d'écriture, non visible, est lié à des modifications des imputations comptables avec la DRFIP, à travers un jeu sur la ligne « réception », la ligne « autres charges » et une autre ligne. Cela concerne en particulier des spectacles scolaires, qui sont imputés en dotation de gestion locale.

*La délibération est adoptée, avec trois votes défavorables.*

**Objet** : Locaux 44 rue du Château Landon (10<sup>e</sup>) – Convention de transfert de gestion domaniale avec le Département de Paris

**Projet de délibération : 2016 DASES 16**

**Rapporteuse** : Sybille FASSO

**Mme FASSO** précise que cette délibération DASES concerne le Département de Paris, mais également la Ville de Paris. Le Département de Paris représenté par la DASES gère actuellement sept EPI (Espaces Parisiens pour l'Insertion). Les EPI sont chargés d'accueillir et d'accompagner les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active). La Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) prévoit d'implanter un EPI des arrondissements 1, 2, 3, 4, 9 et 10 dans un immeuble situé au 44 rue de Château Landon Paris 10<sup>e</sup>, propriété de la Ville de Paris. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder au transfert immobilier des locaux depuis la Ville de Paris vers le Département. Cette convention de transfert met à la charge du Département de Paris les dépenses portant sur le budget de fonctionnement, l'investissement et ce qui est induit par la maintenance, l'entretien, les réparations, les travaux, etc. qu'ils soient relatifs au locataire ou au propriétaire.

La convention de transfert de gestion a été conclue à titre gratuit avec le Département. Le transfert de gestion ne génère ni dépense ni recette pour la Ville de Paris.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser la maire de Paris à signer une convention de transfert de gestion avec le Département de Paris, qu'elle préside également, pour les locaux cités précédemment.

**M. FÉRAUD** ajoute que cette délibération « technique » s'accompagne de la volonté de rapprocher l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, qui aujourd'hui sont accueillis dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Or, l'éloignement géographique crée un moindre recours d'un public parfois fragile. Les Mairies du 3<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup> ont porté conjointement cette demande de rapprochement.

M. FÉRAUD remercie Dominique VERSINI qui a accepté d'accompagner cette demande. Le coût d'investissement n'est pas négligeable, car l'immeuble est aujourd'hui vide et nécessitera des travaux d'aménagement importants pour la mise en accessibilité du public.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Conventions et subventions au titre de l'animation locale (77 900 euros) à 27 associations œuvrant dans les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville

**Projet de délibération : 2016 DDCT 57**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** indique que la délibération propose de soutenir des associations pour leurs actions d'animation locale (repas, fêtes de quartier, moments de convivialité, animations culturelles, création de médias locaux...) dans les quartiers populaires. Ces actions sont ouvertes à toutes et à tous.

Sur les 27 associations auxquelles s'adresse la délibération, quatre concernent le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- l'association Andes diffusion, qui prévoit d'organiser les 20 et 21 juin une fête des musiques et des arts interculturelle. Pour permettre cette initiative, orientée vers la culture bolivienne et organisée en lien avec la Maison des associations, les commerçants, les écoles et les riverains, une subvention de 2 500 euros est proposée ;
- le centre social AIRES 10, qui organise comme chaque année des activités d'animation pour les familles sur la place du Buisson Saint-Louis : un carnaval, un repas de quartier, la fête de la soupe et un vide-grenier. Pour les diverses activités proposées par Aires 10 en matière de parentalité et de fêtes, il est proposé un soutien de 3 000 euros ;
- le Centre d'Accueil et de Médiation Relationnelle Éducative et Sociale, qui pérennise une animation autour des jeux d'échecs depuis 2012. Cette activité a déjà été soutenue auparavant. Elle se traduit par des ateliers le mercredi après-midi ainsi que des tournois plusieurs fois par an. De fidèles joueurs d'échecs comme des non-initiés participent chaque année à ces jeux. Pour leur soutien, une subvention de 1 500 euros est proposée ;
- l'Espace Farabi, café social, qui réalise un travail à destination des migrants âgés magrébins et organise des activités d'animation sur l'espace public (tournois de jeux) ou au sein de leur local (repas collectifs). Ces moments festifs sont ouverts aux habitants du quartier, tout comme la fête du printemps, la fête des seniors et la fête de l'amitié. En aide, une subvention de 1 000 euros est proposée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (49 500 euros) à 23 associations répondant à l'appel à projets Politique de la Ville et signature de conventions

**Projet de délibération : 2016 DDCT 61**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** indique que les actions concernées par la délibération sont en lien avec la démocratie participative et la citoyenneté dans les quartiers populaires parisiens, dont trois dans le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- l'association Colombbus, qui a développé son activité près du Buisson Saint-Louis. Par la création du « passage numérique », visant à réduire la fracture numérique, Colombbus a créé un lieu ressource pour les habitants et les associations de l'arrondissement. Diverses activités sont proposées à destination des personnes âgées, mais également des jeunes, avec des micros-trottoirs et des ateliers de création (ex. jeux vidéo). Pour l'ensemble des activités, une subvention de 1 500 euros est proposée ;

- le centre social Paris des faubourgs, qui propose nombre d'activités de convivialité grâce à son café de quartier. Elles sont ouvertes à tous et proposées à l'extérieur comme à l'intérieur du café. Pour soutenir les activités d'animation du carré Saint-Lazare, une subvention de 2 000 euros est proposée ;
- l'association Metropop', qui développe un projet « Du quartier de Belleville à la métropole » et se déroule pour partie dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Ce projet consiste à travailler à des démarches de démocratie participative et citoyenne entre des quartiers de plusieurs arrondissements, en lien avec d'autres initiatives des villes du Grand Paris. Pour cette action, une subvention de 4 000 euros est proposée.

Ces actions ne sont pas les seules initiatives de Paris en matière de participation citoyenne dans les quartiers populaires : pour rappel, le budget participatif fléchera 30 % de ses financements dans les quartiers populaires.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (30 000 euros) à 12 associations – Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville  
**Projet de délibération : 2016 DEVE 74**  
**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** indique qu'une des 12 associations concernées se situe dans le 10<sup>e</sup> arrondissement : l'association AIRES 10. Une subvention de 3 000 euros est proposée pour la mise en place d'un atelier de jardinage rue du Buisson Saint-Louis, la participation à des manifestations (ex. opérations 3 R) et l'expérimentation de temps d'animation rue du Chalet, qui répondent au besoin exprimé par les jardiniers de l'association des Jardins du Chalet.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (28 145 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les petits lardons (10<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (10<sup>e</sup>)  
**Projet de délibération : 2016 DFPE 27**  
**Rapporteur** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** indique que l'association Les petits lardons accueille 24 enfants. Une subvention de 28 145 euros est proposée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (53 073 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les zèbres de l'Atlas (10<sup>e</sup>) pour la structure multiaccueil (10<sup>e</sup>)  
**Projet de délibération : 2016 DFPE 28**  
**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** indique que l'association Les zèbres de l'Atlas accueille 25 enfants, de 18 mois à 4 ans. Une subvention de 53 073 euros est proposée.

**M. FÉRAUD** ajoute que Les zèbres de l'Atlas avaient reçu un avis de fermeture par l'Agence régionale de santé, qu'un deuxième contrôle a permis de lever.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (97 274 euros) et avenant n° 3 avec l'association la République des Enfants pour la crèche parentale (10<sup>e</sup>)  
**Projet de délibération : 2016 DFPE 53**  
**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** indique que l'association la République des Enfants gère une crèche parentale qui accueille 16 enfants. Une subvention de 97 274 euros est proposée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (1 458 933 euros) et avenants avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint-Mandé) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance  
**Projet de délibération : 2016 DFPE 67**  
**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** indique qu'une subvention de 1 458 933 euros est proposée pour les quatre établissements que l'association ENVOLUDIA gère à Paris et particulièrement dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, une subvention de 29 154 euros pour la halte-garderie Le Chalet.

**Mme PAWLIK** évoque le travail remarquable de cette association. Le taux de fréquentation paraît faible (62 %) en comparaison des autres crèches : comment cela s'explique-t-il ?

**Mme TOURTE** répond que des raisons structurelles peuvent l'expliquer. Elle se renseignera afin de donner davantage de précisions. Cependant, un travail de communication est probablement nécessaire.

Pour information, le taux d'admission est de 100 %.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Accompagnement des séparations – Subventions (141 000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale

**Projet de délibération : 2016 DFPE 177**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** explique que les actions de médiation de ces associations sont destinées à prévenir les conflits parentaux en cas de séparation et à soutenir la coéducation des parents dans l'intérêt de l'enfant.

Deux des neuf associations œuvrent dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Sont proposées :

- une subvention de 6 000 euros à l'association Arfog Lafayette ;
- une subvention de 8 000 euros à l'association PAJE (Parents Edmond de Rothschild).

**M. FÉRAUD** indique qu'à partir de ce vote, Mme TROSTIANSKY a donné pouvoir à M. GAUDILLÈRE.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (15 000 euros) à neuf associations sportives locales (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2016 DJS 10**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** rappelle qu'il s'agit de subventions reconduites chaque année :

- Association sportive du collège la Grange-aux-Belles pour 1 000 euros ;
- Association sportive Colbert pour 1 000 euros ;
- Tennis club du dixième arrondissement pour 1 800 euros ;
- Club sportif Lancry 3e âge pour 500 euros ;
- La Boule du Xe pour 700 euros ;
- La libellule de Paris pour 7 500 euros ;
- Association sportive du collège Louise Michel pour 600 euros ;
- Association sportive du LEP Marie Laurencin pour 700 euros ;
- Acrobad pour 1 200 euros.

De légères baisses de subvention se constatent pour certaines associations. Elles s'expliquent par deux phénomènes :

- la fin de la compensation financière à destination des associations, décidée en 2012 à la suite de la hausse des tarifs des créneaux sportifs de la Ville de Paris. Cette compensation était destinée à être momentanée ;

- le ticket modérateur (ratio entre le nombre d'adhérents et le montant de la subvention) : lorsqu'une association voit son nombre d'adhérents baisser, la DJS peut procéder à une légère baisse de subvention.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (27 400 euros) et conventions avec deux associations localisées (10<sup>e</sup>)  
**Projet de délibération : 2016 DJS 60**  
**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** explique qu'une convention d'objectifs est un contrat signé entre la Ville et des clubs ou associations d'ampleur, qui s'engagent à respecter des axes et des objectifs en matière de politique sportive de la Ville.

La subvention accordée dans le cadre de la convention d'objectifs prend en compte le nombre d'inscrits, le bilan des activités et le dynamisme des associations. Le dynamisme des deux associations concernées n'est plus à démontrer.

La première subvention et convention concerne le CPS10 (Club Populaire Sportif du 10<sup>e</sup> arrondissement) pour un montant de 20 000 euros. Cette association réalise un travail formidable et a fêté ses 80 ans en mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit du plus important club omnisport du 10<sup>e</sup> arrondissement, qui travaille en particulier avec la Fédération Sportive et Gymnique du Travail.

L'association a pris l'initiative récemment de créer des sections sportives à destination des réfugiés fréquentant le 10<sup>e</sup> arrondissement. Cette initiative interne est louable : des réfugiés syriens et afghans ont ainsi été initiés à des sports qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de connaître dans leur pays (ex. ping-pong, badminton).

Une section de football est en création pour l'année à venir.

M. BEAUSSILLON tient à féliciter cette association pour ses actions, lesquelles bénéficient du soutien entier de la Mairie.

La deuxième association est l'A.S. Jeunesse Saint-Vincent-de-Paul, pour laquelle la subvention proposée est de 7 400 euros. Le travail de cette association est reconnu dans le quartier. La subvention passe de 8 000 à 7 400 euros pour la raison citée dans la délibération précédente : il ne s'agit pas de retirer 600 euros à une association, mais d'appliquer une politique globale de la DJS de retirer la compensation sur la hausse des tarifs des créneaux.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des Centres d'animation Château Landon, Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2016 DJS 136**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** rappelle que la Ville de Paris a choisi de déléguer la gestion des 51 centres d'animation à des associations s'inscrivant dans la tradition de l'éducation populaire, afin de bénéficier de leur savoir-faire et de leurs expériences.

M. BEAUSSILLON salue la présence du président de l'association gestionnaire des centres d'animation les CRL 10 (Club Recherche et Loisirs du 10<sup>e</sup>) ainsi que de membres du bureau du Conseil d'administration de cette association.

Les centres d'animation Château Landon, Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier sont gérés dans le cadre d'une DSP (délégation de service public) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, qui lie la Ville au CRL 10.

Cette convention de DSP arrive à échéance le 31 août 2017. Il convient d'engager une procédure en vue de la gestion de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2022.

Lors d'une délibération en date du 30 novembre 2015 dans le Conseil d'arrondissement, avait été acté le principe du mode de gestion des centres d'animation.

La présente délibération vise à acter le principe d'une convention, dont le contenu est indiqué dans les annexes de la délibération. L'occasion d'évoquer ce sujet se présentera à nouveau dans les prochains mois.

**M. FÉRAUD** ajoute qu'il s'agit d'une délibération importante, car elle engage un processus en maintenant le principe, s'il est adopté, de la gestion déléguée.

**Mme PAWLIK** souhaiterait connaître le calendrier prévisionnel de passation de la DSP.

Parlant au nom des élus du groupe communiste, **M. BASSINO** indique ne pas être favorable à la mise en œuvre de DSP, bien qu'il ne s'agisse pas du domaine pour lequel elles sont les plus contestables. Un vote avait eu lieu l'année précédente pour ce principe, mais mentionnant l'attente d'un échange afin de peser le pour et le contre de la DSP concernant les centres d'animation.

Aucune étude n'a été réalisée, ni aucun débat organisé. Cela explique que les élus communistes s'abstiendront. Cette attitude sera reconduite dans l'ensemble des Conseils d'arrondissement.

**M. BEAUSSILLON** ne revient pas sur la position du groupe communiste, s'agissant d'un débat récurrent. Cette position étant légitime, M. BEAUSSILLON est également attaché à l'apport de compétences d'associations de la société civile qui ne sont pas nécessairement présentes au sein de la Ville de Paris.

Les éléments de calendrier ne sont pas présentés dans la délibération. Cependant, le cahier des charges devrait être transmis en juillet prochain. Un appel d'offres devrait s'en suivre



jusqu'à la fin de l'année 2016, avec une décision qui devrait intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Les éléments plus précis seront communiqués.

**M. FÉRAUD** ajoute que la décision est généralement prise peu avant la fin du processus, soit la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

*La délibération est adoptée, avec trois abstentions.*

**Objet** : Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris

**Projet de délibération : 2016 DJS 195**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** indique que l'avenant à la convention en cours avec les quatre centres d'animation du 10<sup>e</sup> arrondissement porte une réforme des centres d'animation parisiens et s'inscrit dans un travail de modernisation des équipements jeunesse plus largement, engagé depuis décembre 2014.

Cet avenant est important, car les centres d'animation représentent une large part de la politique de jeunesse de la Ville de Paris, qui y consacre 200 millions d'euros chaque année globalement.

La réforme vise la signature du 4<sup>e</sup> avenant de la DSP actuelle. À noter, la multiplication des avenants en cours de DSP peut créer une forme d'inconfort pour les gestionnaires des centres qui doivent adapter prévisions et équilibres financiers. Cela remonte du terrain de façon régulière et doit inciter à bien penser les conventions en début d'exercice, même s'il ne faut pas s'interdire de mener une réforme des politiques de jeunesse engagées par la Ville – en l'occurrence par Pauline VÉRON, adjointe à la jeunesse – par un avenant à la convention de DSP.

Cette réforme vise :

- la visibilité des centres, avec la création d'un label, nommé « Paris Anim » et une nouvelle identité visuelle des centres d'animation. La nouvelle charte graphique sera transmise aux 51 centres d'animation de la ville. Le changement des enseignes et des signalétiques sera progressif. En revanche, le changement des outils de communication numérique (sites internet) aura lieu plus rapidement. Ce changement dans la visibilité des centres s'accompagnera d'une campagne de communication : une première mi-juin et une seconde début septembre. Il s'agira de la première campagne de communication de cette ampleur depuis dix ans dans la ville de Paris. Cette démarche permettra de mieux faire connaître l'offre des centres, y compris ses tarifs, relativement attractifs. Le but de l'amélioration de la visibilité des centres est d'en augmenter la fréquentation, étant donné qu'un certain nombre de centres – pas nécessairement dans le 10<sup>e</sup> – ont connu des difficultés sur ce sujet au cours des dernières années ;

- le fonctionnement des centres – certaines règles régissant les modalités de fonctionnement des activités seront assouplies :
  - o À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les gestionnaires ne seront plus tenus de mettre en place des activités dans au moins sept des neuf catégories citées dans le cahier des charges de la convention de la DSP ; ils devront toutefois conserver une certaine diversité dans les activités proposées. Cette innovation bénéficiera à certains centres qui se sentent enfermés dans un carcan et ne peuvent s'adapter aux spécificités de la vie et des demandes locales des usagers ;
  - o La limitation du volume hebdomadaire d'ouverture des centres – 64 heures aujourd'hui – sera levée. Cela permettra d'ouvrir sur des temps différents, notamment le samedi soir pour organiser des moments de convivialité, même si cela a déjà pu être mis en place dans le 10<sup>e</sup> espace Jemmapes ;
  
- l'accroissement des moyens humains pour l'accueil des jeunes et notamment des adolescents : le 10<sup>e</sup> arrondissement est concerné, avec la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 d'un nouvel emploi d'animateur jeunesse pour les quatre centres de l'arrondissement (13 pour Paris). Cela représentera un renfort appréciable pour le pôle jeunesse des centres d'animation du 10<sup>e</sup>. Cela a été impulsé par la Direction des centres au début de l'année, qui mène un travail à destination des adolescents. Il s'agit d'un accompagnement plus souple par rapport aux activités traditionnelles proposées par les centres ;
  
- l'enseignement musical : il s'agit d'un point qui a fait polémique lors des débats du Conseil de Paris de février. L'avenant prévoit de généraliser, à compter de la saison 2017-2018, des enseignements de musique à trois élèves minimum par cours, avec un double objectif : permettre à davantage de jeunes Parisiens de bénéficier de l'enseignement musical dans les équipements de la ville et faire de cet apprentissage, dans un cadre collectif ou semi-collectif, un fondamental de l'éducation populaire, dont se réclament les gestionnaires des centres d'animation de la ville de Paris.  
Une première proposition avait été formulée par l'adjointe à la maire de Paris Pauline VÉRON qui prévoyait des cours de musique avec six élèves dès la rentrée 2016. Après différents retours des animateurs, techniciens, des responsables des centres, des parents et des élus de l'opposition et des différents groupes de la majorité, une nouvelle formule est proposée, incarnant un compromis correspondant mieux aux attentes de chacun.  
Un débat pédagogique avait eu lieu concernant l'apprentissage de la musique avec le passage de cours individuels à des cours semi-collectifs. D'autre part, le calendrier proposé avec une mise en application dès septembre 2016 paraissait rapide pour s'adapter. En conséquence, l'échéance retenue est celle de la rentrée 2017. Le nombre initialement retenu de six élèves ne semblait pas adapté. Le format retenu est celui de cours semi-collectif de trois à cinq élèves avec une grille tarifaire nouvelle, plus attractive.  
Concernant le 10<sup>e</sup> arrondissement, les centres n'étaient pas opposés à cette évolution comme cela pouvait être le cas dans d'autres arrondissements de la ville. En effet, l'évolution vers le format semi-collectif avait déjà été engagée dans les centres du 10<sup>e</sup>

arrondissement. Néanmoins, des critiques avaient été formulées par les animateurs et la Direction des centres. La Mairie du 10<sup>e</sup> a souhaité les entendre et les a relayées à la Mairie centrale. Le projet proposé par la Ville de Paris se rapproche des discussions ayant eu lieu dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. L'adaptation au format semi-collectif est déjà engagée dans les centres du 10<sup>e</sup>, qui ont fait le choix d'engager des formations pour les animateurs avec des professionnels de l'apprentissage semi-collectif (module de 10 heures). Une majorité des animateurs du 10<sup>e</sup> ont souhaité y participer. À propos du calendrier, les centres du 10<sup>e</sup> seront incités à avancer vers le nouveau modèle dès la rentrée de 2016. Une grande partie des cours de l'arrondissement seront réalisés sous ce format dès la rentrée, avec certaines adaptations (ex. batterie, piano).

**Mme PAWLIK** estime que la notion de modernité est propre à chacun. En effet, les orientations prises au travers de cette délibération, notamment la suppression des cours individuels, poursuivent le délitement de la politique de l'enseignement musical mené depuis plusieurs mois par la Mairie de Paris. La suppression des cours individuels est néfaste pour la politique d'apprentissage de la musique et pour les usagers des centres d'animation, puisque ces centres offraient jusqu'à présent un service public spécifique et souple – en comparaison aux conservatoires. Il est probable que cette réforme conduise à faire fuir un certain nombre d'usagers actuels des centres d'animation : ceux qui en auront les moyens se tourneront davantage vers une offre privée.

Les cours collectifs ne sont pas adaptés à l'apprentissage de la musique dans les centres d'animation, car :

- d'un point de vue pédagogique, cela empêche une progression individualisée vers l'excellence ;
- les locaux des centres d'animation ne sont pas adaptés à leur mise en place.

Mme PAWLIK emploie le terme de « cours collectifs », car le terme semi-collectif ne lui paraît pas approprié pour des cours de trois à cinq personnes.

La suppression des cours individuels impliquera une perte financière liée à la perte d'usagers. Cette perte pourrait mettre en péril les centres d'animation.

Concernant la mise en place du label « Paris Anim », il s'agit d'une initiative positive, qui devrait valoriser les centres. Mme PAWLIK souhaiterait néanmoins connaître le coût – ou une estimation – de la campagne de communication envisagée.

Mme PAWLIK souhaiterait également connaître le calendrier de la mise en place de la réforme. Cela manque de clarté : six centres ne dispenseront plus de cours individuels à partir de septembre 2016, 16 autres bénéficieront d'un régime transitoire avec la mise en place de formats mixtes. Qu'en est-il des 29 centres restants ?

La délibération évoque une concertation autour de l'offre musicale dès 2016 au niveau des arrondissements : en quoi consistera cette concertation ? En effet, les décisions ont été arrêtées pour la rentrée 2017.

La suppression des cours individuels est le point central d'opposition sur cette réforme, ce qui induira un vote contre.

**Mme SOUYRIS** se réjouit de la réforme des centres d'animation en règle générale, car elle permet la modernisation – dans le sens d'un accès plus large des centres d'animation au public –, l'assouplissement des horaires et l'autonomisation des centres, afin d'adapter les activités aux besoins des habitants. En général, il est constaté dans les centres d'animation une grande déperdition des enfants au moment de l'adolescence : il était donc nécessaire de rénover ces centres pour pouvoir mieux les accueillir.

Concernant l'enseignement de la musique, lors du dernier Conseil de Paris, des tentatives visant à faire évoluer cette question ont été réalisées. Une réforme de l'éducation musicale par la Ville de Paris au niveau des conservatoires, des centres d'animation et du premier cycle scolaire semble être une démarche intéressante. Cette réforme est satisfaisante en cela qu'elle vise à rendre accessible l'enseignement musical à tous les jeunes parisiens. En effet, la France est en retard par rapport aux autres pays européens dans l'accès à la pratique musicale.

Néanmoins, il est nécessaire que cette démarche implique les conservatoires et les écoles pour garantir une réforme fonctionnelle. En effet, si les enfants ont moins accès à l'apprentissage musical dans les centres, qui proposeront plutôt de la pratique collective, il est nécessaire de mettre en place des passerelles avec l'apprentissage dans les conservatoires. Si le premier cycle a lieu à l'école, alors il convient d'instaurer un continuum avec les centres d'animation. Cette concertation et cette cohérence avaient été demandées auparavant et n'apparaissent pas dans ce qui a été présenté.

Développer les apprentissages collectifs, comme le font déjà certains centres depuis plusieurs années, avec des cours de deux ou trois élèves paraît intéressant. Le fait que la réforme prévoit un nombre minimum – et non maximum – de trois élèves est problématique. Dans l'apprentissage de la musique, il y a le pilier collectif, essentiel pour l'aspect ludique et pour permettre l'approche à des enfants non musiciens, mais il y a également le pilier individuel qui permet le dépassement du seuil technique. Cela ne nécessite pas nécessairement un travail individuel, mais plutôt individualisé : des cours à deux ou trois élèves et non quatre ou cinq.

Il paraît étrange de voter une délibération qui revoit la tarification avec deux pôles : un pôle 3-5 et un pôle 6 et plus. Pour rendre la démarche intelligible, il aurait fallu distinguer apprentissage individualisé jusqu'à trois enfants et pratique collective.

Certains centres de Paris, non situés dans le 10<sup>e</sup>, ont congédié un certain nombre d'animateurs techniciens de musique (salariés ou autoentrepreneurs), car le maximum d'enfants – généralement cinq – a été placé dans un nombre restreint d'heures de cours. Or, le motif de cette réforme n'était pas de faire des économies. Cet aspect est très ennuyeux, car il s'agit du contraire de ce qui est souhaité – à savoir élargir l'accès – en le minimisant et en favorisant les cours particuliers privés. Il est donc important de revoir cette réforme.

Sur la question de la concertation, il est dommageable qu'elle n'ait pas été menée à terme avant de soumettre la délibération au vote.

Malgré le souhait d'accompagner une réforme musicale, nécessaire à Paris, et le fait que beaucoup d'éléments sont satisfaisants, le groupe représenté par Mme SOUYRIS s'abstiendra pour l'instant.

**Mme TOURTE** affirme que le point de l'apprentissage de la musique pose problème. Le Conseil de Paris a décidé du report de cette réforme afin de permettre la concertation et d'adapter l'offre musicale aux centres et aux quartiers. Sur ces deux points, des doutes sont présents. La Ville n'est revenue ni vers les professeurs de musique ni vers les usagers et la concertation annoncée n'est pas une réalité.

Concernant les cours de trois à cinq personnes, du fait des modifications de la grille tarifaire, les centres d'animation risquent de subir une baisse de leurs recettes. Pour conserver un équilibre financier, les centres d'animation seront certainement contraints de proposer des cours à cinq élèves minimum, ce qui revient à la proposition initiale.

Les usagers auront le choix entre le conservatoire et les cours privés. Or, les conservatoires sont saturés, à tel point qu'un tirage au sort est à présent organisé en début d'année. D'autre part, l'enseignement au conservatoire est très exigeant et doit être débuté très jeune, contrairement à l'enseignement dans les centres d'animation. Les cours privés sont très onéreux et ne sont pas basés sur le quotient familial, qui permet l'accès à tous des cours de musique dans les centres d'animation. La fin des cours en centre d'animation signifiera donc en pratique pour de nombreuses familles modestes ou de classe moyenne l'impossibilité de faire découvrir la musique à leurs enfants. Pour ces raisons, le groupe communiste s'abstiendra et souhaite que cette concertation ait lieu.

**M. ALGRAIN** indique qu'il a été sollicité dans le cadre de sa délégation à la culture.

Premièrement, les centres d'animation ont provoqué une réunion dans le cadre de la concertation, pendant laquelle la possibilité pour les animateurs présents de faire évoluer leur pratique musicale a été évoquée. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'enfants d'approcher les pratiques musicales, notamment pour les catégories qui ne peuvent pas y accéder actuellement, l'offre étant insuffisante. Les professionnels ont pu s'exprimer lors de cette réunion et l'ont fait de façon positive, car ils sont sensibles à l'idée de faire évoluer les pratiques musicales.

Deuxièmement, une réunion s'est tenue récemment à l'initiative du conservatoire avec l'ensemble des acteurs de l'arrondissement qui proposent des pratiques musicales : conservatoire, centres d'animation, association Arpège, Éducation nationale (dans le cadre de la mise en place du parcours de sensibilisation musical).

Les pratiques musicales à Paris sont en cours d'évolution. Cela est nécessaire, notamment au vu de l'offre insuffisante par rapport à la demande. Le 10<sup>e</sup> est également en mouvement.

**M. BEAUSSILLON** indique que la concertation a commencé moins tôt que celle sur la réforme globale des équipements jeunesse et des centres d'animation. Néanmoins, il ne peut être affirmé qu'aucune concertation n'a été menée. Pour preuve, le projet initial a été considérablement modifié.

Cette concertation n'est pas achevée, puisqu'elle se poursuivra jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Une période transitoire permettra aux centres de l'appliquer facultativement : cela permettra d'obtenir des remontées du terrain afin de procéder à des ajustements sur la réforme.

Concernant la pédagogie, de nombreux pédagogues expliquent que l'apprentissage collectif et semi-collectif présentent des avantages, pour le calibrage des centres d'animation et le type d'apprentissage qu'ils souhaitent proposer, mais également pour atteindre les décrocheurs – les personnes qui abandonnent leur instrument du fait du contexte scolaire – ainsi qu'un public différent, qui serait plus enclin à participer à des cours avec des camarades.

Par ailleurs, des retours de plusieurs villes qui pratiquent l'apprentissage collectif et semi-collectif sont positifs : il convient de s'en inspirer.

Concernant la baisse de fréquentation et éventuellement de recettes des centres, l'objectif de la réforme est inverse : accroître le nombre de bénéficiaires de la politique musicale de la Ville de Paris. La campagne de communication à venir aura aussi pour objet d'atteindre de nouveaux usagers grâce à cette nouvelle forme d'apprentissage qui est en capacité de séduire des personnes aujourd'hui réfractaires à ce type d'apprentissage et de les conserver. Aujourd'hui, 5 000 jeunes bénéficient de l'apprentissage dans les centres. L'augmentation du nombre de bénéficiaires sera également un moyen d'augmenter les recettes des centres.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, il n'est pas prévu de proposer uniquement des cours de cinq élèves à la rentrée. Si des cours de cinq élèves uniquement devaient être proposés, bien que cela soit peu probable, cela montrerait que l'objectif est atteint, car beaucoup plus de jeunes bénéficieraient des cours dans Paris.

Concernant l'inquiétude des animateurs musicaux quant à la pérennité de leurs postes, la réforme prévoit un effectif constant. La question qui pourrait se poser concernerait les professeurs qui ne souhaiteraient pas faire évoluer leur pratique et aller vers des cours collectifs.

**M. FÉRAUD** ajoute que le nombre de trois élèves minimum provient en grande partie d'une discussion avec les membres du CRL 10.

*La délibération est adoptée, avec trois votes contre et six abstentions.*

**Objet** : Subvention (3 000 euros) à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2016 DJS 204**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** pointe une erreur dans la délibération : cette association agit dans le quartier Belzunce. La subvention proposée vise les activités dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté de l'association, notamment dans le cadre du partenariat avec France Bénévolat et la mission locale. Le programme entre l'association et la Mairie est reconduit et s'axe notamment sur l'accueil des adolescents.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (8 000 euros) à trois associations de jeunesse (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2016 DJS 205**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** explique que cette délibération se situe à la frontière entre les délégations de la politique de la Ville de la jeunesse et du sport puisqu'il s'agit de soutenir des actions en direction des jeunes dans les quartiers populaires.

Deux des trois projets concernés par cette délibération ont été évoqués antérieurement. Cela note un effort de regroupement des délibérations proches qui mérite d'être salué.

Les trois structures du 10<sup>e</sup> arrondissement concernées par la proposition de subvention sont :

- l'association AIRES 10 pour l'ensemble de ses activités, plébiscitées par les jeunes et les familles du quartier (4 000 euros) ;
- Pari's des Faubourgs ayant une forte dimension jeunesse avec des activités pendant les vacances scolaires et des prises d'initiatives des jeunes dans l'animation. Ce projet concerne une trentaine de jeunes de 15 à 25 ans (2 500 euros) ;
- La Compagnie Niaba, qui propose comme chaque année, des stages gratuits d'initiation à la danse africaine en direction notamment des jeunes de la Grange-aux-Belles et un grand Tanaber au Point Ephémère (1 500 euros).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Pour information – Délibérations du Conseil Départemental concernant le  
10<sup>e</sup> arrondissement (non soumises au vote)**

**M. FÉRAUD** n'a pas reçu de demande d'inscription au sujet de ces délibérations.

**Objet** : Subventions (74 300 euros) Actions d'accompagnement à la scolarité 2015-2016 – 24 associations

**Délibération : 2016 DASES 121-G**

**Objet** : Subventions (20 000 euros) et conventions avec quatre associations pour des actions linguistiques et d'aide à l'insertion à destination de jeunes d'origine étrangère

**Délibération : 2016 DASES 218-G**

## Vœux du conseil d'arrondissement

### Vœu présenté par les élu-e-s EELV du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif à l'organisation d'une réunion d'information sur l'installation des compteurs Linky – Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** indique que ce vœu concerne l'installation de nouveaux compteurs communicants dans les logements du 10<sup>e</sup> arrondissement. Cette installation débute actuellement, le 10<sup>e</sup> étant un arrondissement pilote. L'installation de ces compteurs pose des questions principalement vis-à-vis :

- Des émissions d'ondes ;
- Des données : les compteurs communicants recueilleront des données sur l'usage de l'énergie. De fait, des questions se posent quant à la façon dont ces données seront conservées et utilisées par l'exploitant du réseau et l'ensemble des acteurs.

La demande des élus EELV est de permettre la tenue de réunions publiques d'information et de débat sur l'installation des compteurs Linky et Gazpar (compteur communicant du réseau de distribution de gaz) au moins un mois avant l'installation de ces compteurs, en présence des habitants, des associations, d'ERDF (devenu Enedis) et de GRDF.

**M. LE RESTE** votera ce vœu, qui s'inscrit dans le prolongement d'autres vœux déposés antérieurement, notamment au Conseil de Paris, sur le même sujet.

Pour rappel, l'obligation faite à la France d'installer d'ici 2021 35 millions de compteurs Linky dits intelligents fait suite à une directive européenne de 2006, dans le cadre de la libéralisation du secteur de l'énergie, et à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique. Cette question interpelle de plus en plus les citoyens consommateurs, les élus, les associations... Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, environ 140 communes sur les 400 concernées ont adopté des vœux pour refuser la pose des compteurs Linky, surtout du fait d'un manque d'information. Cela a d'ailleurs conduit l'association des maires de France à interpeller le Premier Ministre.

Pour Paris – avec 1 650 000 compteurs devant être installés – comme ailleurs, plusieurs questions relatives à l'information, des élus et des citoyens se posent. D'autres questions ont été soulevées le 25 mai dans le cadre d'une réunion de travail où l'ensemble des groupes politiques étaient invités avec ERDF à l'Hôtel de Ville de Paris sur cette question. Les conditions de la pose des compteurs soulèvent des interrogations. En effet, 90 % de la pose est sous-traitée. Il a été dit que Sogetrel n'est pas un sous-traitant, mais un partenaire. Cependant, dans de nombreux cas de sous-traitance, les personnels sont insuffisamment formés et le nombre de poseurs insuffisant. Un incident est survenu récemment : un coffret métallique a explosé.



Le fait que les compteurs seront posés sur un réseau vieillissant – certains câbles EDF ont plus de 30 ans – interroge sur la fiabilité des données qui seront collectées.

Certains citoyens ont interpellé les élus, notamment des commerçants.

La question de la confidentialité est également posée, tout comme la suppression d'emplois d'agents ERDF. La pose de Linky créera 10 000 emplois : quel sera leur horizon après 2021, une fois les compteurs posés ?

Une exposition a été annoncée dans la mairie du 10<sup>e</sup> au mois de juin : il s'agit d'une initiative satisfaisante, mais elle ne devrait pas suffire à lever toutes les questions.

De fait, la demande de réunion publique formulée est appuyée, afin de permettre un échange dans le cadre du déploiement de Linky aujourd'hui et de Gazpar demain.

**Mme PAWLIK** estime que le déploiement des compteurs intelligents est favorable à une meilleure maîtrise de la consommation électrique de chaque foyer, sujet important. L'installation des compteurs a déjà été initiée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Les courriers sollicitant des rendez-vous ont été adressés plusieurs semaines auparavant.

Il convient de s'interroger sur l'absence d'effet du vœu écologiste adopté en février en Conseil de Paris qui demandait déjà une réunion d'information. Cela est dommageable et pose la question du suivi des vœux, déjà abordée dans le présent Conseil.

Les élus ont été informés par ERDF concernant les compteurs Linky : il semble important qu'il y ait une information similaire à la population. Il est surprenant que cela n'ait pas encore été engagé.

Mme PAWLIK émet une réserve quant à la façon dont le vœu est rédigé : il est inutile de créer une polémique là où il n'y a pas lieu d'en avoir. Elle demande la suppression du 4<sup>e</sup> « considérant » de ce vœu. L'objectif du vœu est de demander la tenue d'une réunion d'information, ce « considérant » semble polémique et n'apporte pas au sujet.

En cas de suppression du « considérant », un vote favorable sera donné ; dans le cas inverse, son groupe s'abstiendra.

**M. BOUSCARLE** est gêné par un élément du vœu. Le déploiement du compteur Linky n'aura aucun impact sur la facture des foyers : la fourniture et la pose du compteur ne seront pas facturées aux consommateurs. Le modèle économique du projet est équilibré dans la durée : les gains générés par le compteur compenseront son coût de fabrication et d'installation.

Dans le vœu, les problèmes liés aux ondes sont soulevés. Il convient de savoir que l'OMS a classé les ondes électromagnétiques dans la catégorie 2B, soit « cancérigène possible » : elles se situent dans la bande de fréquence émise par les téléphones portables de type 4G et non pas celles résultant indirectement de la technologie CPL.

Par ailleurs, 10 000 emplois seront mobilisés sur l'ensemble du territoire pour la pose et la construction des compteurs communicants. L'installation des compteurs représentera une activité nouvelle pour les fournisseurs, les distributeurs et les producteurs.

**M. SIMONDON** considère que ce vœu permet de poser plusieurs questions à propos de Linky, notamment la question sanitaire liée à une source de rayonnement électromagnétique. En l'occurrence, la technologie du courant porteur en ligne utilisée ici devrait rassurer, car il s'agit d'utiliser le courant électrique standard comme support pour envoyer les données : il n'y a donc pas de différence sur le rayonnement électromagnétique induit par rapport au courant classique. Il convient d'expliquer cette technologie. Par ailleurs, la qualité des infrastructures et ses conséquences sur l'installation future sont en effet une préoccupation.

La question de la protection des données personnelles se pose également, et ce, de façon générale pour tous les objets connectés. Un engagement à porter des solutions d'innovation de la ville intelligente a été pris. Cela devrait permettre aux producteurs d'éviter des pics de production, aux consommateurs de réduire leur consommation et à la collectivité de mieux utiliser les réseaux. Cela répond aux objectifs de la loi de transition énergétique. Néanmoins, des questions éthiques se posent et il est nécessaire d'obtenir des réponses claires de la part des collecteurs de données.

M. SIMONDON comprend les réserves de Mme PAWLIK sur le quatrième « considérant », bien qu'il y ait toujours des contestations d'experts. Il exprime son soutien pour ce vœu.

ERDF a souhaité pouvoir exposer dans la mairie ses nouveaux compteurs et expliquer leur fonctionnement et a donné son accord pour participer à une réunion publique pour présenter le dispositif et débattre.

**M. RAIFAUD** répond aux commentaires précédents.

Concernant le coût qui ne serait pas facturé aux consommateurs, le projet se chiffre à cinq milliards d'euros au niveau national : cela devrait se retrouver inéluctablement dans les comptes d'ERDF et dans la facture des usagers.

À propos des émissions d'ondes, le courant porteur en ligne transmet une onde qui ne reste pas à l'intérieur du conducteur : les CPL créent des perturbations, notamment sur les installations de radio amateur. La faible fréquence d'envoi des informations permet un faible niveau d'émission ; cependant, il n'est pas possible de prétendre qu'il est nul.

Vis-à-vis du 4<sup>e</sup> considérant, M. RAIFAUD refuse de le supprimer dans la mesure où cela est un fait. Cela fait suite à l'interpellation d'un certain nombre d'acteurs, comme l'association PRIARTEM, qui pose des questions sur ce sujet. Il est important de le signaler.

**M. FÉRAUD** apporte une précision : aucun vœu sur les compteurs Linky n'a été adopté au Conseil de Paris. Il réitère sa vigilance à l'égard de la mise en œuvre des vœux adoptés au Conseil d'arrondissement. Si ce vœu est adopté, il sera proposé à ERDF, qui en est d'accord, la tenue d'une réunion publique au mois de juin.

Le sujet est national et prend de l'ampleur : un réel problème de communication existe. Cela explique la réaction d'un grand nombre de communes qui désapprouvent le projet.

Il est important que l'exposition soit accompagnée de questions et qu'il ne s'agisse pas seulement de communication de la part d'ERDF.

*Le vœu est adopté, avec trois abstentions.*

### **Vœu relatif à l'organisation d'une campagne d'information sur l'encadrement des loyers – Léa VASA**

**Mme VASA** rappelle que la loi Alur a permis de mettre en place un dispositif d'encadrement des loyers depuis le 1<sup>er</sup> août 2015 à Paris. Ce dispositif oblige, pour chaque nouveau bail conclu, la fixation du montant du loyer dans une fourchette de prix déterminée par quartier. Si ce loyer dépasse la fourchette indiquée, le locataire peut saisir une commission de conciliation.

Depuis la mise en place de ce dispositif, on constate que seulement quelques dizaines de saisines ont été effectuées par des locataires parisiens, alors même que, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, on constate que plus de 40 % des annonces de location d'appartements meublés se situent au-delà de cette fourchette.

Par conséquent le dispositif est mal connu des locataires et certainement également des propriétaires, auxquels le bénéfice du doute est accordé.

La situation du logement à Paris est difficile : les foyers modestes souffrent souvent d'un taux d'effort élevé. Or, des économies de plusieurs centaines, voire milliers d'euros chaque année sur le loyer représenteraient un important soulagement pour nombre de foyers parisiens.

Le vœu propose de mettre en place une campagne d'information ambitieuse à Paris, à destination des locataires et des propriétaires. Une campagne a d'ores et déjà été menée, lors du lancement du dispositif, mais s'est révélée relativement modeste. Il est proposé ici d'utiliser, entre autres, les affichages Decaux dont bénéficie la Ville.

Ce vœu émet une deuxième proposition : si cette campagne fonctionne, une recrudescence de demandes d'information par les locataires, réalisées auprès de l'ADIL, est prévisible. Or, l'ADIL n'est aujourd'hui pas en mesure de répondre à une augmentation de ces demandes d'information : il est proposé que les subventions de la Ville soient augmentées en conséquence.

**M. SCHOUTETEN** souligne le fait que le document fait l'état d'un chiffre qui couvre la période de 2004 à 2014 : sur cette période, l'inflation a été de 18,3 %, ce qui aboutit à un différentiel de 15 %, soit une perte de pouvoir d'achat des foyers d'environ 1 % par an. Cela reste cependant à déplorer.

Si l'objet du vœu est de rendre compte du fait que la loi Alur est une « usine à gaz » et qu'elle a débousolé un secteur entier, M. SCHOUTETEN y agrée. Le gouvernement l'a d'ailleurs amendée pour la simplifier. La loi Alur a dévitalisé la promotion immobilière pendant plusieurs années. Le gouvernement dispose d'un service d'information, le SIG : le vœu revient à demander que le travail de ce service soit transféré à la Ville de Paris.

Le groupe parlementaire représenté par Mme VASA a soutenu la loi Alur, bien que certains aient fait marche arrière depuis. Il convient de laisser les citoyens faire valoir leurs droits sans tenter de manipuler les chiffres de cette loi pour en prouver l'efficacité.

En tant que membre du groupe communiste et adjoint au logement, **M. BASSINO** ne s'inquiète pas, contrairement à M. SCHOUTETEN, du sort des spéculateurs du logement. En revanche, il est nécessaire de renforcer l'information des locataires pour faire respecter cette loi. Il est regrettable que le dispositif prévu ne soit pas plus contraignant, ce qui aurait permis d'éviter de multiples démarches aux locataires. Il convient d'aider les locataires à se défendre et faire respecter les loyers prévus par cette loi, bien qu'ils restent trop élevés en comparaison de la réalité des revenus et au service rendu au locataire.

**M. FÉRAUD** indique que les élus socialistes sont en accord avec ce vœu visant à mieux informer et à participer à rétablir un rapport de force plus équitable entre locataire et propriétaire.

Le recours à la loi reste particulièrement faible aujourd'hui. Les élus socialistes ont une approche très différente de celle exprimée par M. SCHOUTETEN.

*Le vœu est adopté, avec trois votes contre.*

### **Vœu des élus communistes – Front de Gauche relatif à la Bibliothèque Château d'Eau – Dominique TOURTE, Dante BASSINO et Didier LE RESTE**

**M. LE RESTE** indique que ce vœu a été déposé suite à des courriers échangés avec le premier adjoint de la Ville de Paris, en charge notamment de la culture. Ce dernier indiquait dans un courrier du 15 avril que la décision définitive de la fermeture de l'établissement serait prise au début du mois de juin, date proche.

Au Conseil de Paris de février 2016, il a été indiqué que le maintien de la bibliothèque serait conditionné à l'analyse de son activité.

Or, il semblerait que l'érosion naturelle n'ait pas été attendue et que le déclin ait été facilité et organisé. En effet, le budget d'acquisition a été gelé et une partie du personnel a quitté la bibliothèque.

D'aucuns peuvent penser aujourd'hui qu'il s'agit d'une question secondaire. Cependant, un élément doit interpeller les élus : il semblerait qu'une réforme prévoyant l'ouverture des bibliothèques à Paris le dimanche, sans création de postes, soit engagée. Des redéploiements voire des fermetures d'établissements pourraient en découler.

Le vœu vise à obtenir de la part du premier maire adjoint en charge de la culture des informations sur les études menées pour apprécier le déclin ou le regain de l'activité et sur la potentielle remise en cause de la décision prise.

**Mme PAWLIK** remercie M. LE RESTE de présenter ce vœu. Elle sera fidèle aux engagements pris et aux actions communes déjà réalisées sur ce sujet. Son groupe votera pour ce vœu, qui avait déjà été formulé par Mme PAWLIK lors du dernier Conseil d'arrondissement. Cependant, elle regrette qu'il faille demander cette communication par le biais d'un vœu et que cela ne soit pas spontané, notamment au vu des conditions de fermeture de cette bibliothèque.

Mme PAWLIK exprime sa surprise quant au processus : l'évaluation semble être une évaluation de façade. Le premier adjoint à la maire de Paris n'a cédé sur ce point lors de l'adoption du vœu en Conseil de Paris que pour gagner du temps. Quoi qu'il en soit, les mesures de réduction budgétaire vont dans le sens d'une décision qui semble déjà actée. Même s'il fait peu de doutes sur le contenu des éléments qui seront communiqués, il est essentiel, par principe, qu'ils soient transmis rapidement de manière à pouvoir réagir.

**M. RAIFAUD** affirme que son groupe votera ce vœu, par souci de cohérence avec le vœu déposé le 1<sup>er</sup> février et adopté en Conseil d'arrondissement.

**M. ALGRAIN** rappelle que l'information qui est demandée a été promise pour le début du mois de juin, échéance non atteinte à ce jour. Celle-ci sera obtenue dans les prochains jours sans aucun doute.

Dans l'énoncé réalisé, il est analysé que l'issue de la situation est connue d'avance et que lorsque l'on réduit les moyens, l'activité diminue de manière logique jusqu'à s'éteindre. Cependant, il est possible d'analyser la situation de manière différente. À proximité de cette bibliothèque, la médiathèque Françoise Sagan a été installée et bénéficie d'importants moyens. De fait, la situation actuelle pouvait effectivement être anticipée. L'adhésion qu'a remportée cette médiathèque amène la diminution de la fréquentation de la bibliothèque. La fréquentation de cette dernière serait meilleure si elle n'était pas située entre la médiathèque Françoise Sagan et la bibliothèque Lancry, qui fonctionnent bien toutes les deux.

Il convient de se réjouir du fait que la médiathèque Françoise Sagan a permis la création de plus de 40 postes. Aujourd'hui, six agents sont en place dans la bibliothèque de la Mairie et ont remplacé ceux qui ont souhaité partir. Sur ces six agents, quatre à cinq auraient déjà trouvé un poste ailleurs.

Il semblerait que la baisse de la fréquentation soit considérable, entre 30 et 40 % a priori.

M. ALGRAIN ne peut communiquer de chiffre à ce jour, car il n'en a pas connaissance.

**M. LE RESTE** répond que lorsque la baisse de fréquentation est organisée, elle est en effet prévisible. Il n'a pas été répondu à la question : quel est l'avenir des rencontres photographiques et du fonds photographique ?

**M. FÉRAUD** indique que cela n'a pas été formalisé de manière définitive. Sans être contre les arguments du vœu, le groupe socialiste n'est pas tout à fait en accord avec la façon dont ils sont présentés. Bruno JULLIARD et son cabinet ont assuré que les réponses aux trois questions posées seraient communiquées en juin : les chiffres de fréquentation, la destination du fonds photographique au sein du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris et l'organisation des rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>. La réponse devrait être positive sur les

deux derniers points. Les éléments seront transmis à l'ensemble des élus du 10<sup>e</sup> dès qu'ils seront connus, à moins qu'ils ne soient annoncés dans le cadre du Conseil de Paris.

M. FÉRAUD considère que l'idée de l'organisation de « l'amaigrissement du malade » n'est pas objective : les horaires d'ouverture n'ont pas été réduits, les collections non plus, les achats se sont poursuivis... Le seul motif objectif de la baisse de fréquentation est l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan.

**M. LE RESTE** précise : M. JULLIARD a indiqué dans son courrier « en ce qui concerne les collections, les budgets d'acquisition ont en effet été gelés et réorientés vers d'autres bibliothèques ». Des actes ont bien été posés.  
Des rencontres avec le personnel de la bibliothèque ont eu lieu à plusieurs reprises.

**M. FÉRAUD** confirme que cette fin de budget était prévue pour la fermeture dans le courant de l'année 2016 : cela n'a pas entraîné une diminution des ouvrages dans les rayons au cours des derniers mois.

**M. ALGRAIN** rappelle son attachement au fonds photographique et à la pérennisation des rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>, qui sont un élément moteur au niveau culturel et doivent le rester.

Concernant l'éventualité d'une communication des éléments au prochain Conseil de Paris le 15 juin, **Mme PAWLIK** estime que cela est tardif, au regard d'une prise de décision prévue à la fin du mois de juin. Ces résultats doivent être communiqués dès qu'ils sont disponibles.

**M. FÉRAUD** réitère son engagement de communiquer, dès qu'ils seront connus, les résultats à l'ensemble des membres du conseil d'arrondissement.

*Le vœu est adopté avec neuf votes pour et le restant d'abstentions.*

**Vœu déposé par les élu-e-s socialistes et les élu-e-s communistes du 10<sup>e</sup> arrondissement – Éric ALGRAIN**

*Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2016, les estimations du Rectorat font état d'une baisse d'environ 1500 élèves de maternelle pour la rentrée à Paris.*

*La volonté annoncée du Rectorat de Paris d'augmenter la brigade de remplacement va dans le bon sens et nous ne pouvons que nous réjouir de cette mesure, d'autant que nous constatons chaque année que ces enseignants sont en nombre insuffisant. Il en est de même pour la volonté de favoriser notamment le dispositif PDM (plus de maîtres que de classe) dont l'école élémentaire Parmentier bénéficiera lors de la prochaine rentrée.*

*Le 10<sup>e</sup> arrondissement souhaite bénéficier de ces mesures à condition que cela ne se fasse pas au détriment de certains établissements scolaires et que chaque fermeture de classe envisagée par ailleurs soit réellement justifiée.*

*Si nous pouvons entendre les raisons objectives qui poussent le Rectorat à fermer quelques classes dans l'arrondissement, il nous semble difficilement acceptable d'en envisager certaines parmi les 7 annoncées lors du CDEN de mars dernier.*

*Si le projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire Martel a été annulé grâce à la mobilisation des parents, de la communauté scolaire et des élu-e-s du 10<sup>e</sup> arrondissement, le risque d'une fermeture de classe dans les écoles maternelles Pierre Bullet et Legouvé existe toujours alors que les effectifs prévus y sont en augmentation.*

*Ces deux fermetures mettraient en péril la qualité de l'enseignement que reçoivent les élèves scolarisés dans ces écoles, mais également la qualité de travail de l'équipe pédagogique.*

*C'est pourquoi nous demandons au Rectorat de Paris de revenir sur son projet de fermer une classe dans les écoles maternelles Legouvé et Pierre Bullet ou toute autre fermeture non identifiée à ce jour pour la rentrée de septembre 2016.*

**M. FÉRAUD** affirme que cette question est importante. L'objectif est d'appuyer notre position dans la discussion avec le Rectorat.

**M. BASSINO** indique que la rédaction du vœu ne satisfait pas pleinement les élus du groupe communiste, mais qu'ils ont tout de même décidé de le cosigner afin de soutenir efficacement la demande de non-fermeture de classes dans les écoles Bullet et Legouvé et de repousser les menaces qui pourraient peser sur d'autres classes. Le gouvernement avait annoncé la création de 60 000 postes dans l'enseignement durant la mandature : il faut constater que ce chiffre n'est pas atteint.

Afin de créer quelques postes de remplacement – en nombre insuffisant – dont le manque est criant et de remplir les objectifs du dispositif PDM, soit au total 56 postes, le Rectorat décide de fermer 56 classes. Il prend le prétexte de la baisse démographique en maternelle pour expliquer cela. *In fine*, les conditions de scolarisation et de travail se dégradent : les classes sont de plus en plus chargées, avec quasiment 30 élèves en moyenne en maternelle. 30 étant une moyenne, les effectifs de certaines classes dépassent ce chiffre. Comment aider un élève en difficulté dans ces conditions ?

Pour les élus communistes, la baisse démographique bien réelle doit au contraire être l'occasion d'améliorer les conditions de scolarisation. Si les moyens ne font pas tout, ils sont une donnée importante. La France est parmi les pays de l'OCDE qui consacrent la plus faible part de leur PIB aux écoles et qui a le plus faible taux d'encadrement des enfants.

Les créations de quelques postes de remplaçants ne peuvent cacher la dégradation globale affectant les enfants. Les fermetures de classe dans leur ensemble vont à l'encontre du bon sens et de l'efficacité.

C'est contre l'ensemble des fermetures de classe que les élus communistes se prononcent ici.

**Mme PAWLIK** affirme que ce vœu recevra un vote favorable de son groupe, car la logique de la fermeture des classes n'est pas compréhensible. En effet, les effectifs en augmentation et les classes surchargées ne sont propices ni à un bon apprentissage des enfants ni à un travail efficace et de qualité de l'équipe pédagogique.

Il est nécessaire, *a minima*, d'obtenir de la part du Rectorat davantage de précisions et d'éléments de justification quant à sa décision.

Mme PAWLIK souhaiterait avoir des chiffres sur les besoins en remplacement dans les écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement : se situent-ils dans la moyenne des établissements parisiens ?

**Mme SOUYRIS** est en accord avec ce qui a été dit. Avec la réduction du nombre de classes et l'augmentation du nombre d'enfants par classe, lorsque l'enseignant est absent et non remplacé, les enfants sont répartis dans les classes et cela donne des classes surchargées toute l'année. Le groupe représenté par Mme SOUYRIS n'a pas signé ce texte pour l'unique raison de l'absence de chiffres sur les autres écoles. Il souhaiterait les obtenir avant le prochain Conseil d'arrondissement de manière à pouvoir juger de la situation réelle.

Il est très important de garder des classes ouvertes pour le bien des enfants.

Le groupe représenté par Mme SOUYRIS votera ce vœu.

**Mme CORDEBARD** partage l'objectif de ce vœu sur les deux écoles. Elle ne partage cependant pas la vision d'une situation parisienne catastrophique.

À la rentrée, les projections du Rectorat et de la Ville, cohérentes entre elles, annoncent une diminution de plus de 1 000 élèves à Paris, sans suppression de poste. La carte scolaire est réorganisée et l'affectation des enseignants sur des postes de remplacement est en amélioration significative.

Ces dernières années, il était constaté un déficit trop important d'enseignants en remplacement, notamment dans des écoles maternelles en difficulté. En revanche, cette année, il semble possible d'organiser les moyens – constants – d'une façon qui permette de rendre le service de meilleure manière. Cela ne signifie pas que, dans des cas où des éléments démographiques n'aient pas été identifiés en février dans de bonnes conditions – ce qui semble être le cas de plusieurs arrondissements dont le 10<sup>e</sup> – il ne faille pas s'ajuster. De fait, une négociation avec le Rectorat impliquant notamment Mme CORDEBARD et d'autres membres du Conseil de Paris aura lieu le 23 juin pour l'ajustement de la carte scolaire.

Il semble que les deux écoles citées font partie de celles sur lesquelles porteront les négociations.

Mme CORDEBARD se réjouit que Mme PAWLIK soit associée à l'ensemble du Conseil d'arrondissement pour voter ce vœu et lui rappelle qu'en d'autres temps, 80 000 postes d'enseignants ont été supprimés et que le vivier d'enseignants est en cours de reconstruction et non l'inverse.

**M. BASSINO** comprend que pour chaque baisse démographique de 20 élèves, une classe ferme. Dans les années précédentes, entre 50 et 100 élèves supplémentaires ont été nécessaires pour ouvrir une classe. Cela aboutit à des classes de plus en plus chargées.

Avec un déficit important d'enseignants, aucun enseignant supplémentaire n'est prévu à Paris l'année prochaine et 56 fermetures de classe sont envisagées. Les conditions d'enseignement



se dégradent et les enfants apprendront moins bien l'année prochaine. Déplacer quelques enseignants ne permet pas de se féliciter de la situation.

**Mme CORDEBARD** rétorque que cela n'est pas son propos. Dans le 10<sup>e</sup> comme dans tout Paris, le taux d'encadrement se situe à 24,5 élèves. Il ne s'agit pas de se féliciter, mais d'informer. Sa vision est plus nuancée, moins négative.

**M. ALGRAIN** salue la volonté commune autour de la table : faire en sorte que les classes soient le moins chargées possible. Au moment où les réseaux d'éducation prioritaires (REP) étaient redéployés, les élus avaient pu obtenir collectivement l'inclusion d'écoles importantes dans ce dispositif.

L'année précédente, une seule école – bien que cela soit déjà trop – Eugène Varlin a démarré l'année avec deux classes de maternelle de 30 élèves chacune. L'effectif a baissé en cours d'année, mais 28 – 29 enfants reste un nombre trop important.

Ce phénomène a été anticipé cette année, ce qui a conduit à travailler avec les délégués de parents d'élèves afin qu'une dizaine de familles volontaires aillent vers une école sur laquelle une menace de fermeture pesait, de l'autre côté du canal. Grâce à cela, les deux classes de cette école auront un effectif de 25 élèves et la fermeture de l'autre classe est évitée.

La commission de dérogation qui s'est tenue la semaine précédente a fixé de façon précise les effectifs attendus pour la rentrée prochaine. De fait, M. ALGRAIN communiquera les chiffres connus, afin que les élus puissent avoir une vision juste de la situation.

**M. FÉRAUD** ajoute que concernant les écoles Bullet et Legouvé, en cas de fermeture de classes, l'effectif sera nettement supérieur à 25 élèves par classe, ce qui ne correspond pas à l'engagement pris par le Rectorat au moment de la sortie de ces écoles de REP. Par ailleurs, la communauté scolaire se mobilise dans ces deux écoles, car l'effectif se rapprocherait de 30 élèves par classe. L'enjeu pour ces écoles est conséquent.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu déposé par Laurent SCHOUTETEN et les élus du groupe Les Républicains relatif aux nuisances constatées au Canal Saint-Martin – Laurent SCHOUTETEN**

Avec l'arrivée des beaux jours, **M. SCHOUTETEN** indique que le canal accueillera les badauds et les riverains qui viendront y pique-niquer.

Comme les élus du groupe Les Républicains l'avaient fait remarquer à l'occasion d'un vœu déposé suite à la saison 2015, de nouveaux équipements ont été mis à la disposition des riverains et de nouvelles rondes de nettoyage mises en place. Les élus du groupe Les Républicains souhaiteraient savoir ce qui est prévu pour la saison 2016, en termes d'éléments préventifs et coercitifs – une balance étant nécessaire entre les deux.

**Mme FAJGELES** apporte des éléments de réponse concernant les incivilités en matière de propreté. Un plan de propreté exceptionnel est en cours de mise en place depuis plusieurs

semaines, avec la mise en place de containers, de corbeilles de rue amovibles, d'urinoirs mobiles et d'une cabine de w.c.. Des sacs en papier seront distribués chaque midi et chaque soir pour les pique-niqueurs ainsi que des cendriers de poche. Des colonnes à verre supplémentaires et des panneaux d'information seront mis en place (messages sur le bruit, la propreté et l'alcoolisation). Une nouveauté est que l'arrêté sur l'interdiction de l'alcoolisation sur la voie publique est clairement spécifié en bas des panneaux d'information. Cela permet de rappeler les textes et de venir en appui à la verbalisation.

Concernant la verbalisation des incivilités, les chiffres précis peuvent être communiqués à l'ensemble des élus. Des agents de la direction de la propreté et de l'eau sont toujours présents et verbalisent : ils sont cependant insuffisamment nombreux. À partir du mois de septembre, une brigade de lutte contre les incivilités sera mise en place dans tout Paris. Le canal Saint-Martin sera désigné comme cible prioritaire. Cette brigade sera utile même en septembre, car un grand nombre de personnes continuent à fréquenter le canal à cette période.

**Mme SOUYRIS** considère qu'avec trois axes – publication des conséquences sanitaires, répression et information – le vœu est incomplet. Concernant l'aspect de médiation sociale notamment, qui a déjà été pratiquée au bord du canal. Cela devrait être amplifié et éventuellement accompagné d'une charte, afin de faire en sorte que la situation s'améliore. Concernant la question sanitaire, la dimension de soin semble manquante également : faire en sorte que les jeunes qui s'alcoolisent trop puissent être pris en charge et ainsi faire baisser les consommations excessives.

En l'état, le groupe représenté par Mme SOUYRIS s'abstiendra.

**M. FÉRAUD** demande à quoi se réfère la demande d'assurer une publication des conséquences sanitaires liées à une alcoolisation excessive.

**Mme PAWLIK** répond qu'il s'agit par exemple des accidents qui surviennent autour du canal suite à une alcoolisation excessive des jeunes. Cela avait déjà été demandé l'année précédente.

**M. FÉRAUD** demande s'il s'agit d'un relevé, d'une campagne de prévention ou autre.

**Mme PAWLIK** répond que l'idée est d'avoir des informations et des chiffres (nombre d'hospitalisation, nombre de passage des pompiers) sur les conséquences que peut avoir sur la santé des jeunes cette alcoolisation excessive, spécifiquement sur le canal.

**M. FÉRAUD** est favorable aux deux premiers éléments. Néanmoins, au vu de l'organisation des services publics (pompiers, services de secours, services de Police) qui ne sont pas municipaux, il n'est pas possible d'obtenir ces informations. Ces services publics n'assurent pas une comptabilité sous cette forme (par quartier et par type de cause notamment). S'il s'agit d'une campagne de prévention sur le *binge drinking*, des progrès doivent être réalisés en la matière.

**Mme SOUYRIS** apporte une précision : les assises parisiennes de la santé sont en cours de mise en place. Dans ce cadre, des actions sont menées dans le 10<sup>e</sup> : une déambulation est prévue sur le bord du canal pour voir ce qui pourrait être fait vis-à-vis du *binge drinking*.

En réponse à M. le maire, **M. SCHOUTETEN** estime que cela serait l'occasion d'obtenir un éclairage supplémentaire chiffré de la part d'autres services. Une demande provenant de l'exécutif a nécessairement plus de poids.

Concernant les deux manques relevés par Mme SOUYRIS sur la méditation sociale et les soins, la formulation du vœu a été réalisée de façon suffisamment large pour que tous les éléments constitutifs d'une politique de santé, d'information et de coercition soient combinés selon des modalités qu'il appartient à l'exécutif de définir. L'idée n'était pas d'exclure certains éléments. De fait, s'il est souhaité que ce type d'éléments soit ajouté au vœu, M. SCHOUTETEN y est disposé.

**Mme SOUYRIS** indique qu'un amendement n'a pas été envisagé. En revanche, un travail en ce sens sera accompli et fera l'objet d'une information.

**M. FÉRAUD** indique qu'en l'absence d'amendement, il s'abstiendra. Sur le deuxième point, un travail avec la Préfecture de Police et le commissariat est mené afin que la fermeté soit plus grande que les années précédentes la nuit, malgré les difficultés d'effectifs. **M. FÉRAUD** sera demandeur, mais également raisonnable pendant la période de l'Euro notamment. Cette intervention de répression la nuit est nécessaire, de même que l'amélioration des conditions de la verbalisation.

Sur le premier point, il sera fait plus tôt que l'année précédente un point sur les mesures mises en place, similaires à celles de l'an passé. Des progrès importants avaient été réalisés sur les messages et sur l'efficacité de la propreté l'année passée.

Une réunion a eu lieu à la Préfecture de Police à la demande de l'association des riverains à laquelle M. FÉRAUD a assisté. Il revient désormais à présent à la Préfecture de Police d'être plus réactive vis-à-vis des nuisances sonores et des groupes qui s'alcoolisent et créent des troubles.

*Ce vœu est adopté avec trois votes pour et 17 abstentions.*

*La séance est levée à 22 h 04.*